

VOLET PAYSAGER

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

SUR LES COMMUNES DE BLANZAY, CHAMPNIERS ET SAVIGNÉ



NOVEMBRE 2022

Étude d'impact du projet éolien

de Blanzay 2

Vienne - 86

Volet paysager



VOLKSWIND France S.A.S

Centre Régional de Limoges
Aéroport Limoges Bellegarde,
87100 Limoges

Tel : 05 55 48 38 97
Fax : 05 55 08 24 41



agence couasnon

9 rue Kerautret Botmel
35000 Rennes

Tel : +33 (0) 2 99 30 61 58



TABLE DES MATIÈRES

A . PRÉFACE	6
1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS.....	6
2 . BIBLIOGRAPHIE.....	6
3 . ARTICULATION DU RAPPORT	7
4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES	8
4.1. Qualification des vues - stade état initial.....	8
4.2. Qualification des vues - stade variantes et impacts.....	9
4.3. Enjeu	10
4.4. Sensibilité paysagère.....	10
4.5. Impact paysager.....	10
B . LOCALISATION DU PROJET.....	11
C . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE.....	12
1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE.....	12
2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE.....	12
2.1. Méthodologie	12
2.2. Présentation des aires.....	16
2.1.1. Aire d'étude immédiate	16
2.1.2. Aire d'étude rapprochée.....	16
2.1.3. Aire d'étude éloignée.....	16
PARTIE 1. ÉTAT INITIAL	20
A . ARCHITECTURE DE L'ÉTAT INITIAL	20
B . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE.....	24
1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	26
1.1. La géologie, le relief et l'hydrographie	26
1.2. Les grandes unités paysagères.....	32
1.3. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager	38
2 . CONTEXTE ÉOLIEN.....	40
2.1. Le Schéma Régional Éolien (SRE).....	40
2.2. Recommandations d'ordre paysager.....	41
2.3. Effets cumulés.....	43
2.4. Synthèse de la sensibilité du contexte éolien	45
3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL	46
3.1. Les sites protégés.....	46
3.2. Les monuments historiques.....	48
3.3. Patrimoine mondial de l'Unesco	54
3.4. Les Sites Patrimoniaux Remarquables	54
3.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine	55
C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	56
1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	58
1.1. Le relief et l'hydrographie.....	58
1.2. Les principaux axes de communication.....	60
1.2.1. Axes viaires.....	60
1.2.2. Axes ferroviaires.....	60
1.2.3. Synthèse de la sensibilité liée aux principaux axes de communication.....	64
1.3. L'habitat.....	66
1.3.1. Méthodologie d'analyse	66
1.3.2. Habitat de vallée.....	68
1.3.3. Habitat de versant	72
1.3.4. Habitat de plaine	76
1.3.5. Synthèse de la sensibilité liée à l'habitat	80
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager	81
2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN.....	82
2.1. Les espaces de respiration	82
3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL	84
3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco.....	84
3.2. Les sites protégés	84
3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables	88
3.4. Les monuments historiques	92
3.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine	101
D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE	102
1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	104
1.1. Le relief et l'hydrographie.....	104
1.2. Les principaux axes de communication.....	108
1.2.1. Axes viaires.....	108
1.2.2. Synthèse de la sensibilité liée aux principaux axes de communication.....	111
1.3. L'habitat.....	112
1.3.1. Les bourgs et principaux hameaux	112
1.3.2. Perception depuis les hameaux et les habitations isolées	116

1.3.3. Synthèse de la sensibilité liée à l'habitat	118
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager	119
2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN.....	120
3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL	122
3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco.....	122
3.2. Les sites protégés.....	122
3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables	122
3.4. Les monuments historiques	122
3.5. Zone de Présomption de prescription archéologique.....	126
3.6. Synthèse du patrimoine bâti, paysager et culturel.....	128
E . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES	130
PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES	136
A . OCCUPATION HORIZONTALE MAXIMALE.....	136
PARTIE 3. ÉTUDES DES VARIANTES	138
A . PRÉSENTATION DES VARIANTES.....	138
B . COMPARAISON DES VARIANTES	141
1 . PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON	141
2 . TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES D'IMPLANTATION	150
3 . TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES DE GABARIT	151
C . OCCUPATION HORIZONTALE DU PROJET	152
PARTIE 4. IMPACTS PAYSAGERS.....	156
A . ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN	156
B . PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES.....	158
1 . CHOIX DES PHOTOMONTAGES	158
2 . CARTES DE LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES.....	161
C . MÉTHODOLOGIE DE LECTURE DES PHOTOMONTAGES	166
D . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	173
1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	173
2 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE.....	180
3 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE.....	181
E . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	183

1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE.....	183
2 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE RAPPROCHÉE.....	250
3 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE RAPPROCHÉE	251
F . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	253
1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE.....	253
2 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE.....	392
3 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE	393
G . SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGERS.....	394
H . ÉTUDE DE L'OCCUPATION VISUELLE	398
1 . PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE.....	398
1.1. Préambule.....	398
1.2. Réalisation du schéma d'occupation visuelle.....	398
1.3. Critères d'analyse	398
2 . CHOIX DES BOURGS.....	399
3.2. Bourg de Blanzay	400
3 . SCHÉMAS D'OCCUPATION VISUELLE	400
3.1. Bourg de Blanzay.....	400
3.1. Bourg de Champniers	406
3.1. Bourg de Vergné	412
1 . CONCLUSION.....	418
U . POSTE DE LIVRAISON.....	419
V . MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	420
1 . MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET.....	420
2 . MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES.....	421
W . CONCLUSION.....	426
PARTIE 5. ANNEXES.....	428
A . TABLE DES PHOTOGRAPHIES	428
B . TABLE DES FIGURES	430
C . GLOSSAIRE	432
D . LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES	436

A . PRÉFACE

1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS

Le présent document a pour objet le volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien de Blanzay 2 sur les communes de Blanzay, Champniers et Savigné.

Ce projet est porté par la société Volkswind.

Cette étude est menée par l'Agence COUASNON, paysagistes à Rennes (Ille-et-Vilaine) et sera réalisée conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (révisé en octobre 2020, par le ministère de l'écologie et du développement durable).

« Dans le cas précis de l'éolien, les objectifs sont les suivants :

- > favoriser la concertation et à travers elle, les connaissances sur les paysages concernés par le projet, en se donnant ainsi les moyens d'évaluer leur capacité à accueillir le projet ;
- > analyser les effets du projet éolien sur ce paysage et les patrimoines ;
- > étudier des variantes d'implantations et motiver un parti d'aménagement sur la base d'une démarche paysagère de projet (tout en respectant les contraintes techniques et économiques tout autant que les enjeux humains et environnementaux) ;
- > réévaluer les effets du projet ;
- > participer au débat public en vue de l'acceptation sociale du projet. »

Extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

2 . BIBLIOGRAPHIE

Cette étude a été réalisée en respectant différents ouvrages de références :

> **Le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens**, diffusé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en janvier 2005, actualisé en 2010 et 2016 puis révisé en 2020 (cité précédemment),

> **Le Schéma Régional Éolien (SRE) de la région Poitou-Charentes**, rédigé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes (DREAL Poitou-Charentes) et le Conseil Régional de Poitou-Charentes, septembre 2012 (annulé le 4 avril 2017).

> **L'Atlas Régional des Paysages, «inventaire de Poitou-Charentes»**, réalisé par le Conseil Régional de Poitou-Charentes, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels et l'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes, février 2006,

> **La «Charte pour des éoliennes dans la Vienne»**, réalisée par la Préfecture de la Vienne, la Direction Régionale de l'Environnement Poitou-Charentes, le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine de la Vienne, la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale de la Vienne, la Direction Régionale de l'Industrie, Recherche et Environnement Poitou-Charentes, et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Vienne.

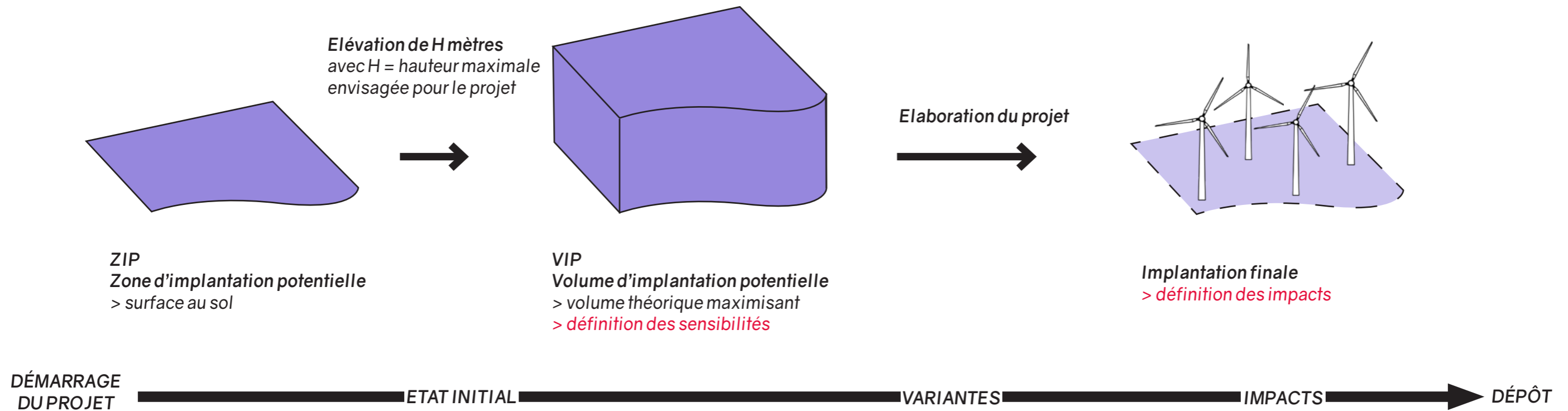
3 . ARTICULATION DU RAPPORT

Conformément au guide de l'étude d'impact, la rédaction du volet paysager de l'étude d'impact respecte une progression scindée en trois grandes parties :

- **1 - ÉTAT INITIAL** : analyse des caractéristiques et sensibilités paysagères et patrimoniales du site, description des unités paysagères, des ambiances, des représentations du territoire... Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné selon chaque situation, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

- **2 - VARIANTES** : évaluation de la meilleure implantation des éoliennes du projet. Différents scénarios sont comparés, selon la disposition (ligne, courbe, bouquet...) mais également le nombre de machines, et étudiés de manière à convenir de l'implantation la plus adaptée au contexte paysager.

- **3 - IMPACTS et mesures de réduction et de compensation** : analyse des effets du parc éolien sur le paysage et propositions d'actions à mener, destinées à limiter les impacts. À partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin de mesurer l'impact du projet sur le paysage. Une série de mesures, visant à éviter ou réduire les impacts identifiés du projet, est ensuite préconisée.




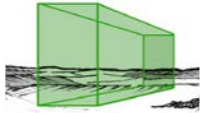
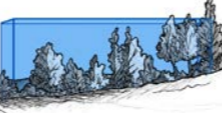

4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES

Pour faciliter la compréhension de l'analyse paysagère effectuée dans ce rapport, des termes spécifiques à l'analyse paysagère sont expliqués. Un glossaire est également présent en annexe.

4.1. QUALIFICATION DES VUES - STADE ÉTAT INITIAL

Au stade de l'état initial, ce rapport s'attache à décrire la typologie des vues et perceptions du paysage étudié et notamment l'estimation de la visibilité du projet via le volume d'implantation potentielle (VIP) tel que décrit précédemment.

PERCEPTION VERTICALE

VIP masqué	Le VIP n'est pas visible. Il peut être masqué par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
VIP visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Le VIP est visible dans son ensemble. À noter que la base du VIP peut être masquée mais on considérera que le VIP est visible entièrement si plus de 75% de la hauteur du VIP est visible.	
VIP visible de manière filtrée = VIP filtré	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le VIP se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
VIP visible de manière tronquée = VIP tronqué	Seule la partie haute du VIP est visible. Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement le VIP.	

PERCEPTION HORIZONTALE

Vue totale	Toute l'emprise horizontale du VIP est visible.
Vue partielle	Seule une partie de l'emprise horizontale du VIP est visible.

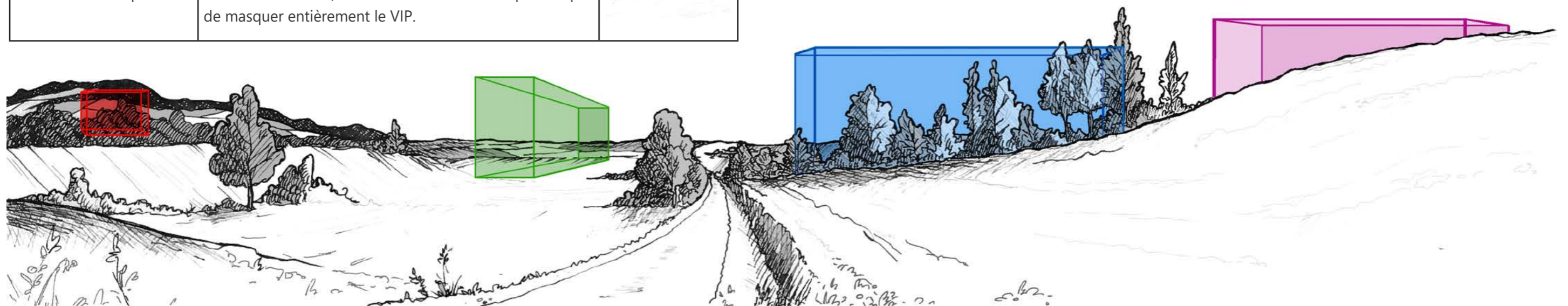
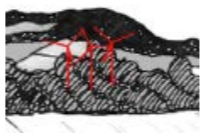
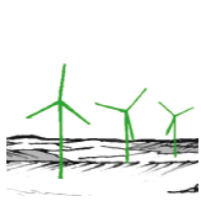
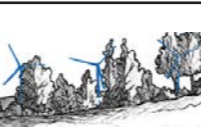
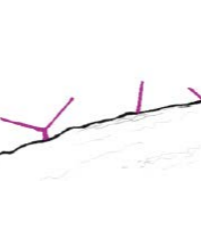


Figure 1 : Schéma de principe des différentes typologies de perception du VIP

4.2. QUALIFICATION DES VUES - STADE VARIANTES ET IMPACTS

Dans les parties variantes et impacts, ce rapport s'attache à décrire la visibilité des éoliennes du projet.

PERCEPTION VERTICALE

Éolienne masquée	Les éoliennes ne seront pas visibles. Elles peuvent être masquées par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
Éolienne visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Les éoliennes seront visibles dans leur ensemble. À noter que la base du mât peut être masquée mais on considérera que les éoliennes sont visibles entièrement dès lors que la silhouette de l'éolienne est complète (rotor + partie du mât).	
Éolienne visible de manière filtrée = Éolienne filtrée	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le parc éolien se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
Éolienne visible de manière tronquée = Éolienne tronquée	Seule la partie haute des éoliennes est visible (nacelle, une partie des pales...). Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement les éoliennes.	

PERCEPTION HORIZONTALE

Vue totale	Toutes les éoliennes sont visibles.
Vue partielle	Une (ou plusieurs) éolienne(s) n'est pas visible.

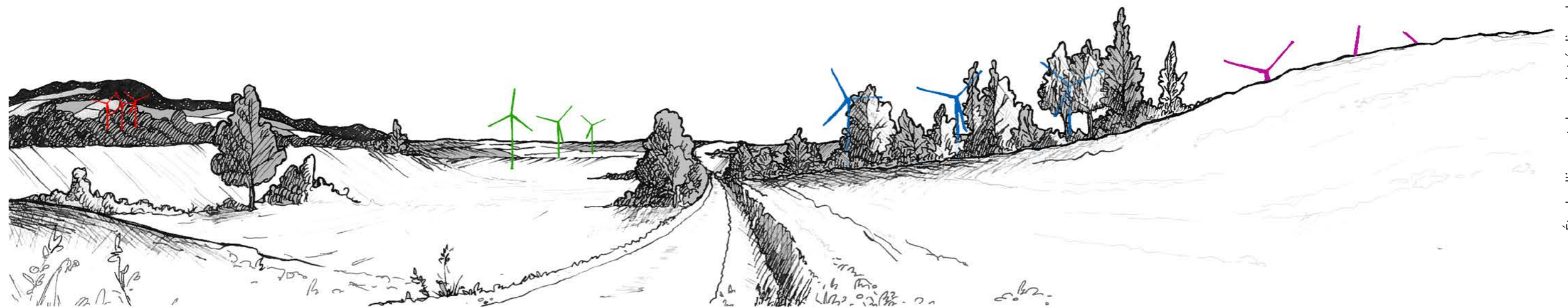


Figure 2 : Schéma de principe des différentes typologies de perception des éoliennes

4.3. ENJEU

Dans le cadre des études d'impacts, un enjeu est la « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. »

(Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020, page 25).

« Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. »

(Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

4.4. SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE

Alors que l'enjeu définit une valeur indépendamment du projet éolien, la sensibilité est fonction de la nature du projet envisagé et exprime « le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

Ainsi dans l'étude paysagère suivante, on parlera plutôt de sensibilité paysagère.

L'objectif de l'état initial est de catégoriser la sensibilité paysagère du territoire suivant un gradient déterminé au regard de l'éolien. Ces sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle du projet mais s'appuient sur sa prégnance visuelle théorique.

Cette évaluation se fait à la suite d'une analyse multicritère (éloignement, composition du cadre paysager, reconnaissance sociale et touristique...) détaillée et illustrée à l'aide de toute représentation graphique jugée utile (coupe, photographie, orthophoto...).

Un élément présentant un enjeu fort vis-à-vis de l'éolien ne présente pas forcément de sensibilité au regard du projet concerné.

Conformément au guide de l'étude d'impact, les sensibilités sont hiérarchisées de la façon suivante :

Valeur de la sensibilité	Nulle	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
--------------------------	-------	-------------	--------	---------	-------	------------

La sensibilité peut être qualifiée de :

- nulle : le VIP est masqué (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- très faible : le VIP est à peine visible, il ne constitue pas un point d'appel dans le paysage
- faible : le VIP est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- modérée : le VIP est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- forte : le VIP est visible, il apparaît comme nouveau motif paysager
- très forte : le VIP est très visible et crée un nouveau paysage, un paysage éolien. Il domine souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de la sensibilité, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

4.5. IMPACT PAYSAGER

Un impact est défini de la manière suivante : modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, qu'il s'agisse de paysages remarquables, réglementés ou protégés aussi bien que de paysage du quotidien. De même qu'un enjeu fort n'implique pas nécessairement une sensibilité, une sensibilité n'induit pas directement un impact puisque le travail d'élaboration des variantes peut éviter ou réduire la visibilité du projet final.

Comme pour l'évaluation de la sensibilité, la qualification de l'impact se fait à la suite d'une analyse multicritère détaillée et commentée.

Les impacts sont hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'impact	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Impact nul : les éoliennes sont invisibles (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne constituent pas un point d'appel dans le paysage
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de l'impact paysager, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

NB : Pour la cohérence du dossier, la hiérarchisation des impacts paysagers reprend strictement la même gradation que celle des sensibilités paysagères.

B . LOCALISATION DU PROJET



Figure 4 : Carte de localisation géographique 1/3

La zone du projet éolien se situe dans la région de Nouvelle Aquitaine. La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est située à environ 40 km au sud de Poitiers, 60 km à l'est de Niort et 80 km au nord-ouest de Limoges. La ZIP s'inscrit le long de la RD 1, entre Civray et Sommières-du-Clain.

L'aire d'étude se déploie principalement sur le département de la Vienne (86) mais aussi sur les départements des Deux-Sèvres (79) et de la Charente (16).

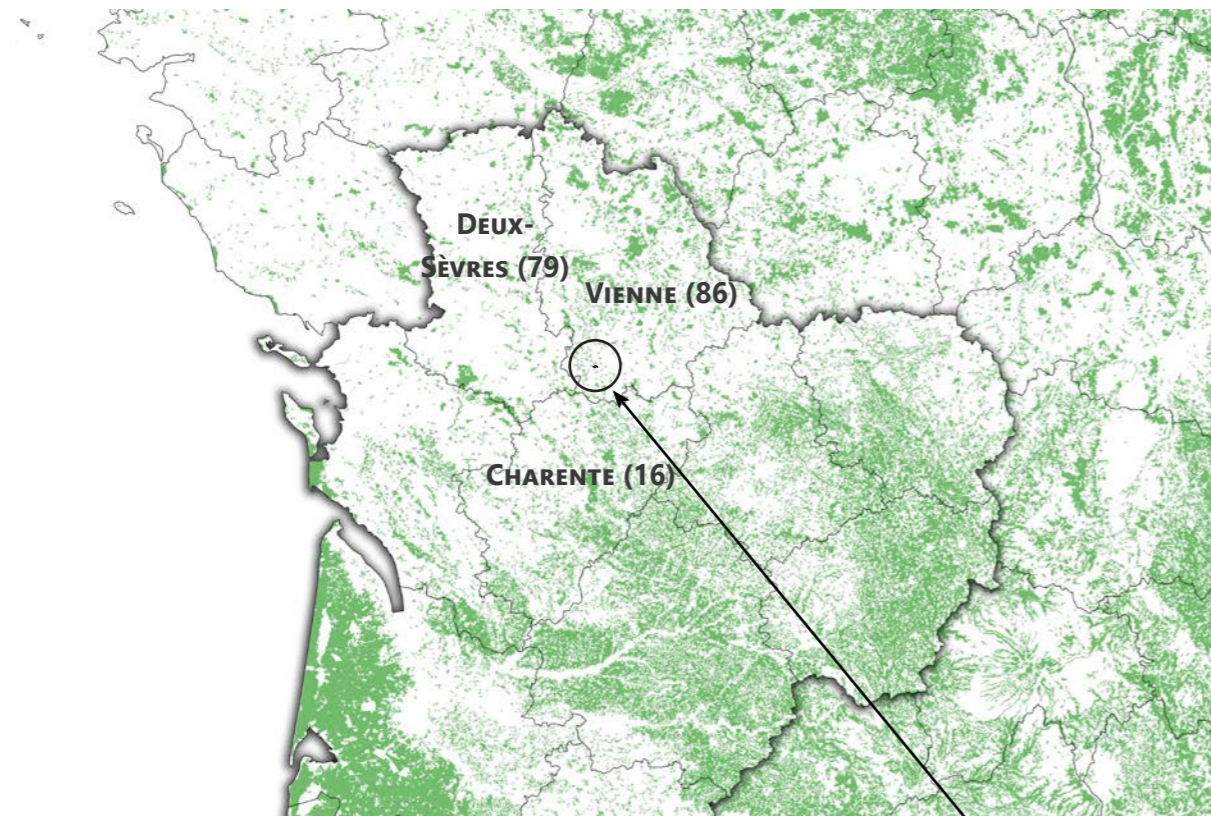


Figure 5 : Carte de localisation géographique 2/3

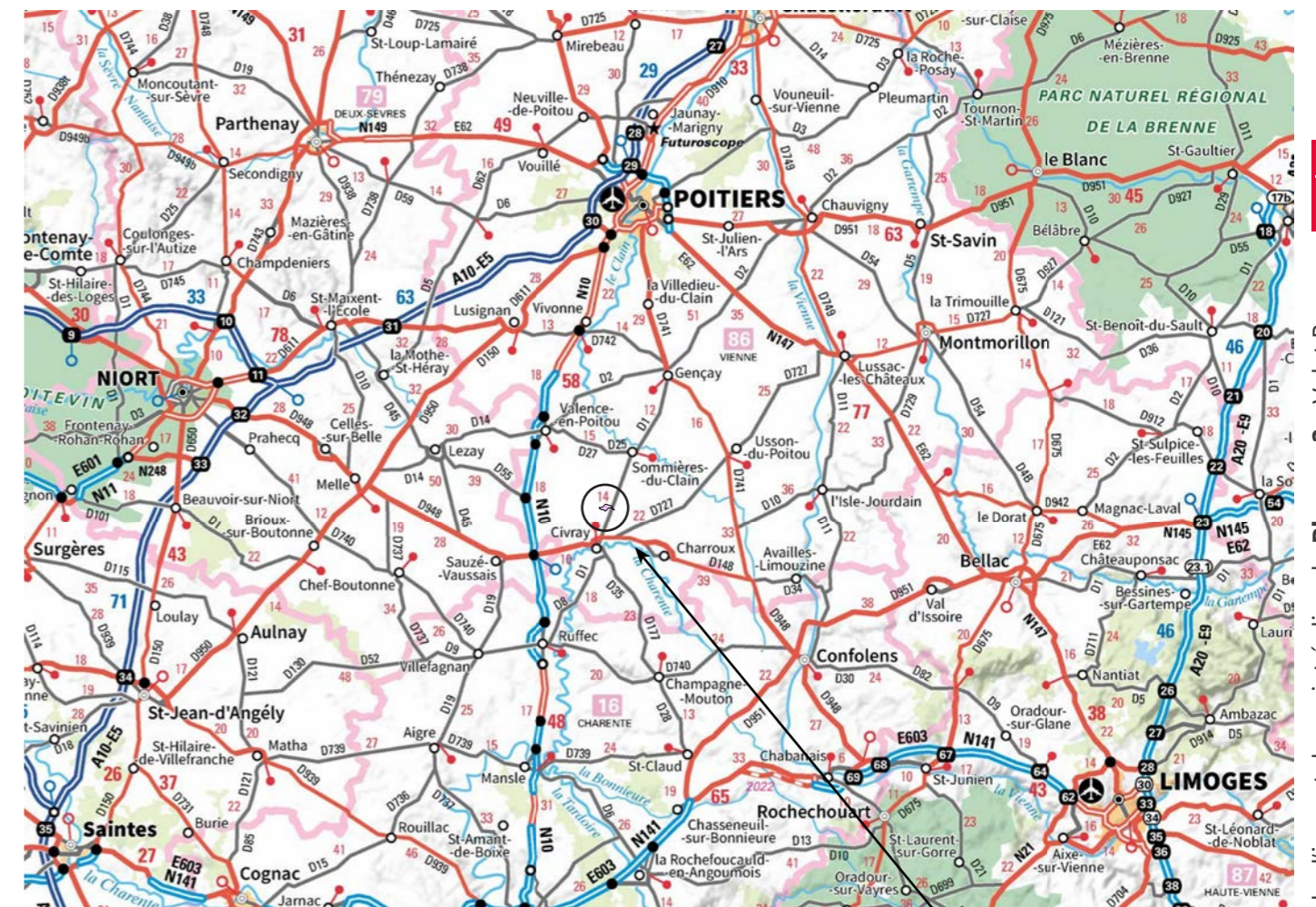


Figure 3 : Carte de localisation géographique 3/3

ZIP

ZIP

C . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE

1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Le volet paysager vise à comprendre l'organisation actuelle du paysage aux abords du futur parc éolien à travers les différentes composantes du paysage (ambiances, éléments patrimoniaux, panoramas, etc.). Selon la distance, les enjeux ne seront pas les mêmes d'où la nécessité d'un cadrage et la création de plusieurs aires d'études imbriquées les unes dans les autres. Conformément au guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, **trois aires d'étude théoriques sont envisageables** autour de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) :

La plus lointaine, notée **aire éloignée**, permettra de préciser les caractères du paysage, son identité, les composantes des grandes unités paysagères, leur reconnaissance sociale. Elle permettra d'évaluer la capacité du territoire à recevoir un nouveau parc éolien.

Un deuxième périmètre, noté **aire rapprochée** permettra de préciser la perception du projet à son approche et son incidence sur les communes alentours.

L'étude des abords directs, notée **aire immédiate**, permettra d'affiner ces enjeux à une échelle plus locale, notamment pour la perception du parc depuis les hameaux et les habitations les plus proches.

NB : Le périmètre des aires d'étude sera indiqué sur l'ensemble des cartes et figures du présent document.

2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

2.1. MÉTHODOLOGIE

Le guide de l'étude d'impact 2020 propose une application de la formule de calcul suivante :

$R = (60+E) \times h$ avec R le rayon de l'aire d'étude, E le nombre d'éoliennes et h la hauteur totale d'une éolienne.

Pour le présent projet, 4 éoliennes de 230 m sont pressenties soit un rayon d'aire d'étude éloignée de 14,7km. Ce périmètre paraissant relativement restreint au vu de l'amplitude visuelle d'éléments de 230 m de hauteur, il a été décidé de l'adapter via la détermination des bassins visuels.

Ainsi, à l'aide d'un logiciel cartographique adapté¹, le calcul de la visibilité théorique² basé sur la variation de l'angle vertical à été réalisée à partir du volume d'implantation potentiel³ pour une hauteur de 230 m (hauteur maximum en bout de pale envisagée sur ce projet) en tenant compte du relief⁴ et des principaux boisements⁵.

À noter que la méthode de calcul ne prend pas en compte ni la végétation ponctuelle (haies, arbres isolés, petits bois) ni les constructions sur le territoire. Il s'agit donc d'une analyse de visibilité maximisante. Ce premier résultat dessine l'«aire visuelle totale» du projet. *À noter qu'il ne s'agit pas de la zone de visibilité de l'implantation finale qui sera elle réalisée dans la partie III Impacts paysagers après le travail d'élaboration des variantes.*

Cette carte, présentée ci-contre, met en lumière des «bassins visuels» où le projet aura une même emprise et prégnance visuelle.

Le découpage en aires d'étude est la traduction cartographique de ces bassins visuels. Le principe de corrélation entre la visibilité théorique et la définition des aires d'étude est explicité pages 14-15.

Le périmètre des aires d'étude est ajusté en fonction des enjeux patrimoniaux et paysagers du territoire, tels que les monuments historiques, les sites protégés, les secteurs sauvegardés, les sites patrimoniaux remarquables, les biens UNESCO .

¹ Logiciel WindPro 3.3, module ZVI

² La visibilité théorique est également connue sous le terme de «zone d'influence visuelle» et communément désignée par les acronymes ZVI ou ZIV


³ Également appelé VIP, voir page 7

⁴ Base de données : BD Alti 75m

⁵ Base de données : Corine Land Cover 2018 (catégories 311, 312, 313 et 324)

FIGURE 7 : CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE DU VIP
BASÉE SUR LA VARIATION DE L'ANGLE VERTICAL

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2


 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Angle apparent

 0,1 - 0,5°

 0,5 - 1°

 10 - 5,0°

 50 - 108,0° (angle maximal)


À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Pour se représenter les angles ...

0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'œil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'œil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'œil

 Boisements utilisés pour le calcul de la ZVI

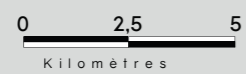
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m

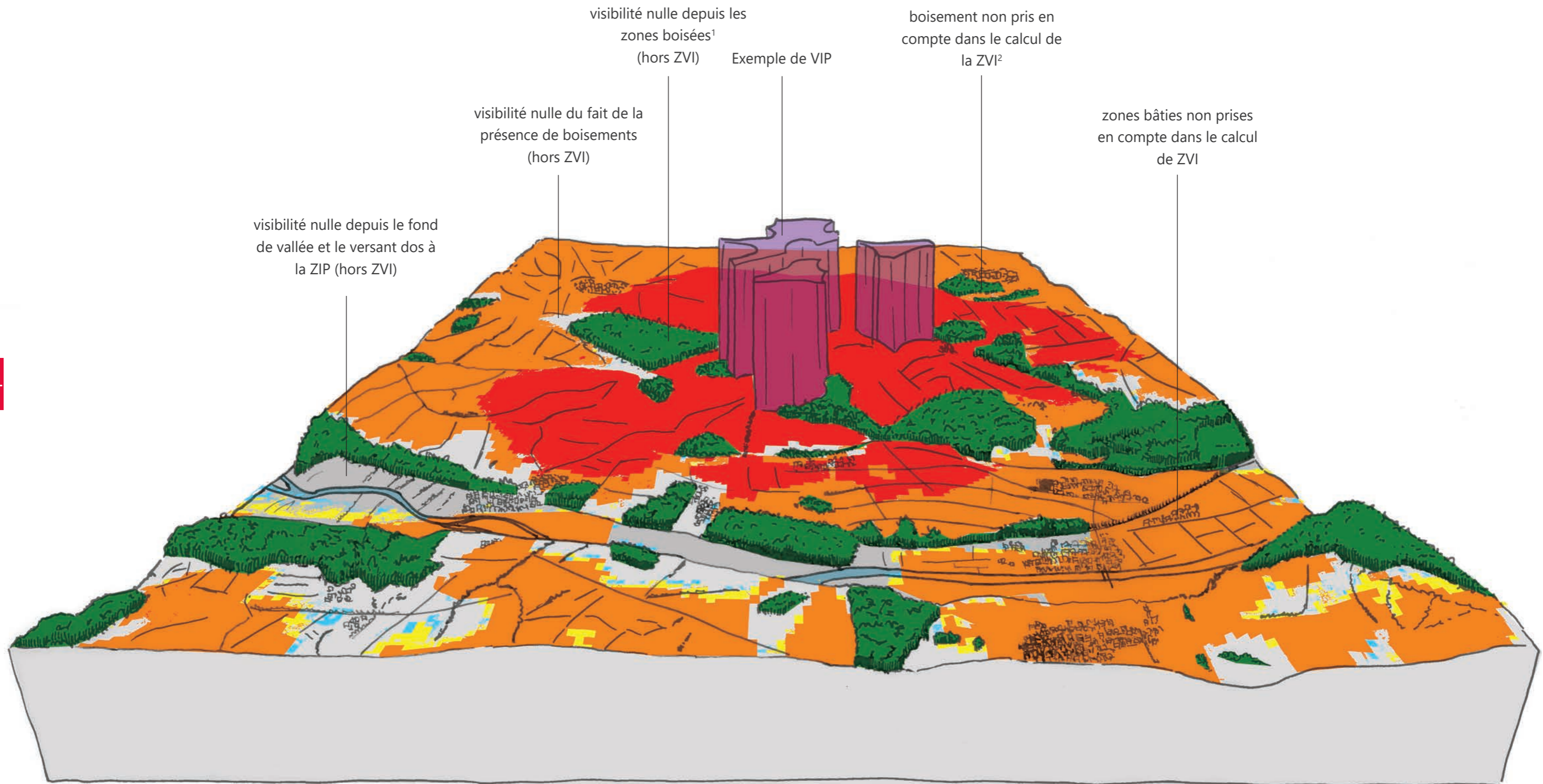
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 230 m

Réalisation : Windpro



■ SCHÉMATISATION DU PRINCIPE DE DÉCOUPAGE DES AIRES D'ÉTUDE PAR BASSIN VISUEL À PARTIR DE LA CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE

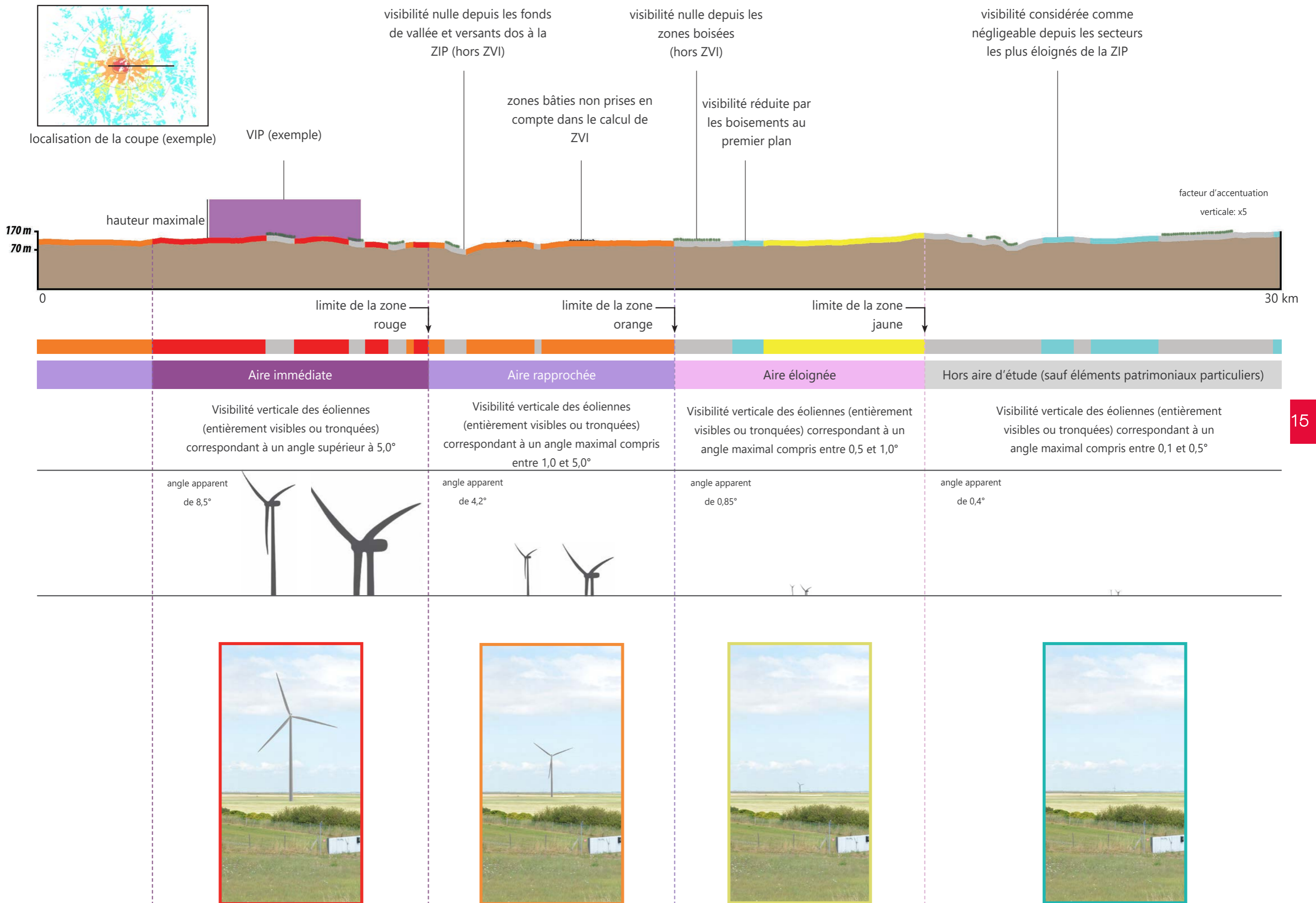


facteur d'accentuation : x5

Figure 8 : Représentation schématique du nappage de la ZVI à partir d'un VIP

1 Code CORINE Land Cover 311, 312, 313 et 324

2 Boisement de petite taille non référencés au code CORINE Land Cover



2.2. PRÉSENTATION DES AIRES

2.1.1. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

« L'analyse de l'aire d'étude immédiate va se consacrer aux éléments de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et les aménagements connexes. » Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Pour définir ce périmètre, le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent supérieur ou égal à 5° est utilisé, ce qui correspond à une prégnance potentielle forte.

Pour le présent projet, l'aire immédiate définit un rayon variable fluctuant entre 2,5 et 3 km autour de la ZIP et comprend les villages de Champniers au nord-est et Blanzay à l'ouest.

2.1.2. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

« L'aire d'étude rapprochée s'appuie sur la description des structures paysagères qui sont liées notamment à des usages et véhiculent des valeurs. Elle est conduite à l'échelle des bassins de vie. Cette aire permet d'affiner l'analyse de l'état initial pour les secteurs les plus sensibles et qui nécessitent une analyse de détail. Elle permet également de définir les points de vue représentatifs.» Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Pour définir ce périmètre, le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent compris entre 1 et 5° est utilisé, ce qui correspond à une prégnance potentielle modérée.

Pour le présent projet, l'aire présente un rayon variable fluctuant entre 12 et 14 km autour de la ZIP et s'étend jusqu'à Château-Garnier au nord-est, Charroux au sud-est et Limalonges au sud-ouest.

2.1.3. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

« La délimitation de l'aire d'étude éloignée renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. C'est sur la base de cette évaluation de la prégnance du projet de parc éolien que doit être choisie l'aire d'étude éloignée. » Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020





Pour définir ce périmètre, le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent compris entre 0,5 et 1° est utilisé, ce qui correspond à une prégnance potentielle faible.

Au-delà (angle apparent inférieur à 0,5°), le projet, même s'il peut être visible, ne présente pas une prégnance suffisante pour générer un impact sur le paysage. Toutefois, si des éléments patrimoniaux ou paysagers le nécessite, l'aire d'étude est étendue, y compris dans des secteurs de très faible prégnance pressentie.





Ainsi, pour le présent projet, il a été décidé de prendre un rayon de 22 à 25,5 km autour de la ZIP. Cette aire s'étend jusqu'à Lezay au nord-ouest, Ruffec au sud-ouest et Gençay au nord-est.

FIGURE 9 : CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE ANGULAIRE ET AIRES D'ÉTUDE

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)


À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Pour se représenter les angles ...

0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'oeil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

 Boisements utilisés pour le calcul de la ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 230 m

Réalisation : Windpro

ÉTAT INITIAL PARTIE 1

PARTIE 1. ÉTAT INITIAL

A . ARCHITECTURE DE L'ÉTAT INITIAL

L'état initial vise à définir les caractéristiques et les sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire d'étude via la description du paysage, de ses ambiances et de ses représentations. Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel et quels en sont les enjeux afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

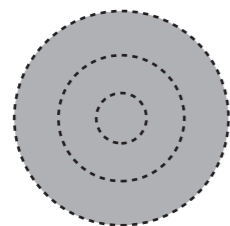
Cette analyse doit se faire dans un périmètre cohérent avec l'échelle du projet et se base sur les aires d'étude préalablement définies, à savoir éloignée, rapprochée et immédiate. Ces périmètres vont permettre d'affiner la compréhension du paysage en passant d'une analyse territoriale à une échelle locale. Aussi, au fur et à mesure que l'on se rapprochera de la zone d'implantation potentielle, l'étude sera enrichie par une analyse de plus en plus fine des éléments paysagers et patrimoniaux.

Trois grandes thématiques sont présentes à chaque aire d'étude : Contexte paysager, Contexte éolien et Patrimoine bâti, paysager et culturel.

Le contenu de chaque chapitre sera adapté à l'échelle d'analyse selon le déroulé méthodologique décrit ci-après. Celui-ci permet de comprendre le détail d'analyse attendu par aire d'étude, l'articulation des différents chapitres dans le corps de l'état initial et la mise en évidence des différentes synthèses qui vont ponctuer le rapport. Une carte des sensibilités relevées (légendées et hiérarchisées) clos chaque chapitre.

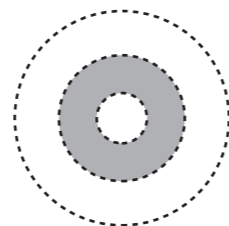
À noter que la méthodologie propre d'analyse de chaque thématique n'est pas précisée ici, elle sera abordée dans le corps de l'état initial, en introduction du chapitre dédié.

Enfin, un pictogramme est présent à côté de chaque chapitre pour expliquer s'il s'agit d'une analyse dite «transversale» ou en «rayon». En effet, l'échelle d'analyse de certaines thématiques ne peut se faire que simultanément sur l'ensemble des aires d'étude.



Analyse «transversale»

L'analyse porte simultanément sur les trois aires

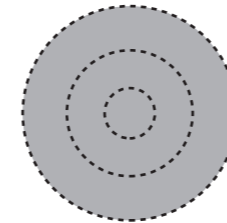


Analyse «en rayon»

L'analyse porte sur les éléments uniquement présents dans une aire (ici rapprochée)

■ AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

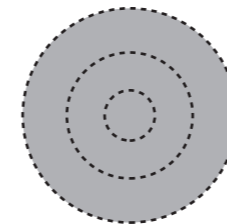
L'aire d'étude éloignée « renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. »¹ L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :



Contexte paysager :

- > Présentation du contexte paysager général
- > Étude du relief, de la géologie et de l'hydrographie, coupes paysagères
- > Analyse des unités paysagères et de l'organisation spatiale du territoire
- > Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques à une échelle territoriale (Grand Site de France, PNR, belvédères, ...)

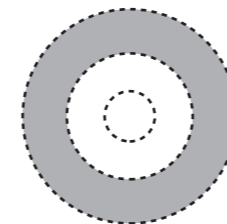
>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager



Contexte éolien :

- > Présentation et analyse du contexte éolien de manière globale (SRE, documents de référence à l'échelle d'une région ou d'un département, charte de l'éolien, statut des parcs...)
- > Évaluation des effets cumulés entre les parcs à l'échelle territoriale (interdistances, implantation, géométrie, ...)

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien



Patrimoine bâti, paysager et culturel :

- > Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE²
- > Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet

>> Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel

Synthèse globale :

Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude éloignée, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

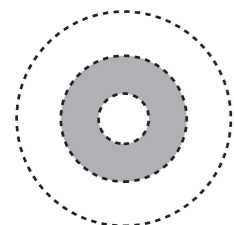
>> Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude éloignée

¹ Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020

² VUE (Valeur Universelle exceptionnelle) : Attribué à un bien UNESCO, importance culturelle et/ou naturelle exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.

■ AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

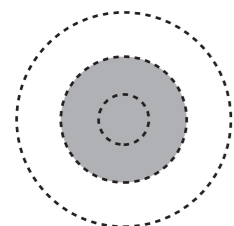
L'aire d'étude rapprochée « permet d'affiner l'analyse de l'état initial pour les secteurs les plus sensibles et qui nécessitent une analyse de détail. Elle permet également de définir les points de vue représentatifs. »¹ L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :



Contexte paysager :

- > Présentation du contexte paysager général (échelle locale)
- > Étude du relief et de l'hydrographie (caractéristiques paysagères)
- > Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques (belvédères)
- > Étude des principaux axes de déplacements (autoroutes, départementales, voies ferrées, sentiers de randonnée : GR, véloroute, ...)
- > Étude des secteurs habités par typologie d'implantation (organisation spatiale, tissus bâtis, covisibilités, perceptions, ...)

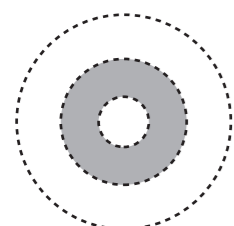
>> **Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager**



Contexte éolien :

- > Analyse des espaces de respiration
- > Rappel des parcs et projets présents dans l'aire d'étude

>> **Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien**



Patrimoine bâti, paysager et culturel :

- > Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE
- > Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet

>> **Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel**

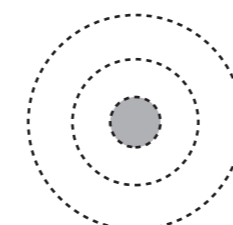
Synthèse globale :

Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude rapprochée, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

>> **Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée**

■ AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

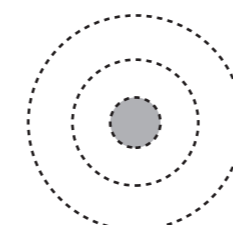
L'aire d'étude immédiate « permet de décrire le contexte local, les aménagements et le traitement du projet. » Cette aire présente « les éléments de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et les aménagements connexes. » C'est donc à cette échelle que « se concrétise l'emprise du projet au pied des éoliennes. »¹ L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :



Contexte paysager :

- > Présentation du contexte paysager (échelle locale)
- > Étude du relief et de l'hydrographie (caractéristiques paysagères du micro-relief)
- > Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques (belvédères)
- > Étude des principaux axes de déplacements (autoroutes, départementales, voies ferrées, sentiers de randonnée : GR, véloroute, sentier de découverte ...)
- > Étude de l'ensemble des secteurs habités : bourgs, hameaux et habitats isolés (organisation spatiale, tissus bâtis, covisibilités, perceptions, ...)

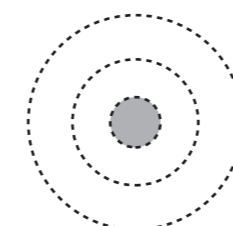
>> **Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager**



Contexte éolien :

- > Rappel des parcs et projets présents dans l'aire d'étude

>> **Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien**



Patrimoine bâti, paysager et culturel :

- > Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE
- > Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
- > Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet
- > Localisation des zones de prescriptions archéologiques (ZPPA)

>> **Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel**

Synthèse globale :

Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude immédiate, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

>> **Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude immédiate**

¹ Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020

¹ Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020

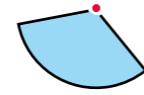
■ TABLEAU RÉCAPITULATIF DU CONTENU ANALYSÉ PAR THÉMATIQUE SELON L'AIRE D'ÉTUDE CONSIDÉRÉE

		CONTEXTE PAYSAGER				CONTEXTE EOLIEN	PATRIMOINE, BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL		
		Unités paysagères	Relief et hydrographie	Axes de communication	Habitat				
de l'échelle territoriale (au 1:2000)	Aire d'étude éloignée	Unités paysagères remarquables et/ou protégées	Vallées navigables, amplitude de relief, hydrologies	Echelle d'analyse trop éloignée		Documents de références Plans et projets présents Effets cumulés	Sites UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques	Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude éloignée	
			Synthèse				Synthèse	Synthèse	
de l'échelle locale	Aire d'étude rapprochée	Partie développée uniquement au stade de l'aire éloignée Analyse à l'échelle des trois aires d'étude	Analyse territoriale	Principaux axes de communication	Analyse par typologie d'implantation	Analyse des espaces de respiration Rappel des éléments à prendre en compte	Sites UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques	Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée	
			Synthèse				Synthèse	Synthèse	
de l'échelle locale (au 1:200)	Aire d'étude immédiate	Partie développée uniquement au stade de l'aire éloignée Analyse à l'échelle des trois aires d'étude	Analyse parcellaire	Axes de communication	Ensemble de l'habitat (lieux et habitat isolé)	Rappel des éléments à prendre en compte	Sites UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques ZPPA	Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude immédiate	
			Synthèse				Synthèse	Synthèse	

Figure 10 : Schéma de principe de l'élaboration et de l'architecture de l'état initial

■ PHOTOGRAPHIES

Le pictogramme ci-contre est également présent dans de nombreuses cartes et figures du rapport afin de localiser les photographies avec un numéro à l'intérieur qui renvoie précisément à un numéro de photographie.



De plus, lorsque cela est possible, la localisation du VIP (volume d'implantation potentiel) est indiquée sur les photographies. Il s'agit d'une représentation approximative qui tient compte de l'emprise horizontale du projet ainsi que de sa hauteur pressentie.

À noter que certaines photographies ne sont pas nécessairement orientées en direction du projet et servent à illustrer le contexte paysager générale de l'aire d'étude. Pour ces photographies, une annotation «Ambiance paysagère» est ajoutée en début de légende.







Figure 11 : Exemple de représentation du VIP sur les photographies

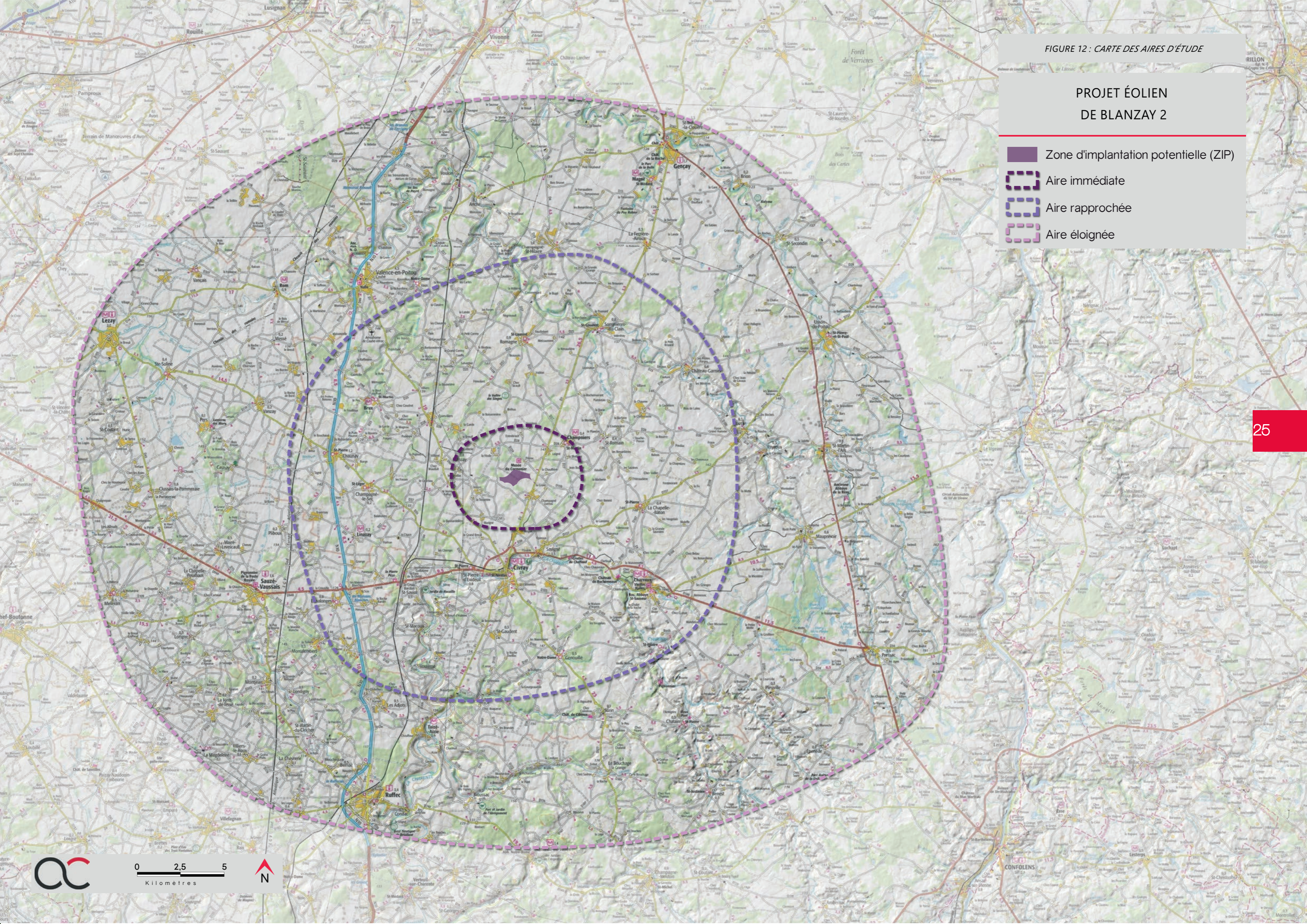
B . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

24

FIGURE 12 : CARTE DES AIRES D'ÉTUDE

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée



1 . CONTEXTE PAYSAGER

1.1. LA GÉOLOGIE, LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

Le territoire étudié est dominé par un relief de plaine ondulé par un maillage hydrographique important, marqué par le passage de 3 vallées principales : la Clouère, le Clain et la Charente ainsi que leurs nombreux affluents. Le chevelu hydrographique est dense et présente des orientations variées.

Les boisements sont nombreux au sein du territoire d'étude mais de petite taille et sont parsemés sur les plaines. La végétation est également présente le long des cours d'eau sous la forme de ripisylve qui s'installe sur les versants des vallées.

Globalement, le territoire est caractérisé par deux grands ensembles géologiques :

- > des calcaires, marne et gypse qui composent la majeure partie de l'aire d'étude
- > des sables, localisés sur l'axe vertical central du territoire

On retrouve également, de manière plus ponctuelle à l'échelle du territoire étudié, des argiles, situés au nord-est de l'aire d'étude, ainsi que des granites, situés au sud-est, autour de la vallée de la Vienne (hors territoire étudié).

Les coupes paysagères présentées en pages suivantes permettent de rendre compte de l'évolution du relief sur l'aire d'étude. La coupe AA' met en évidence le passage du Clain au nord de l'aire d'étude, de la Charente au sud de la ZIP et s'étend jusqu'à l'élévation du relief où est situé le bourg de Nanteuil-en-Vallée. La coupe BB' traverse longitudinalement l'aire d'étude et passe par la vallée de la Bouleure, la RN10 ainsi que par les vallées du Payroux et du Clain.

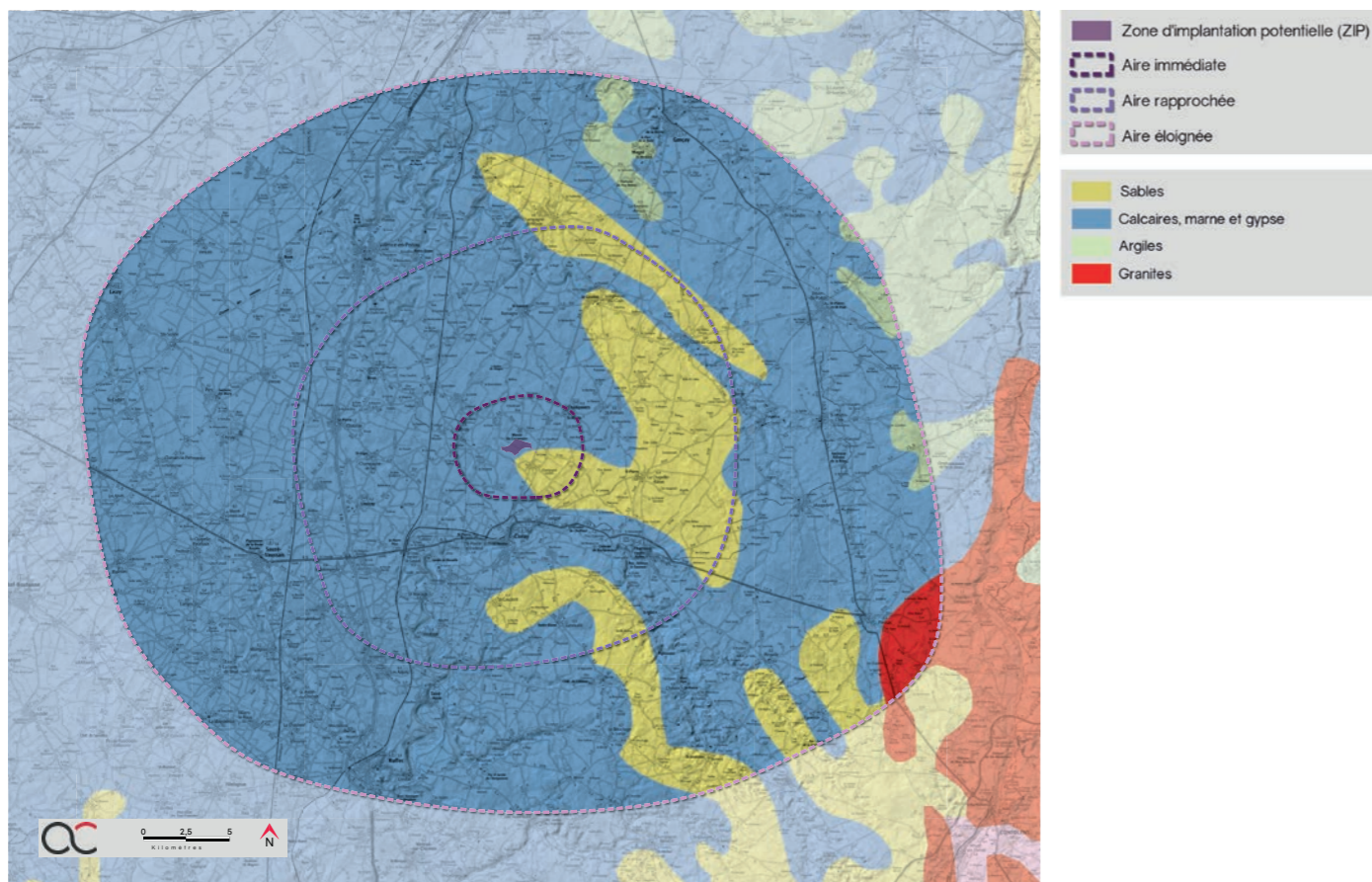


Photo 1 : Vue sur la vallée du Cibiou en direction du VIP



Photo 2 : Le VIP est filtré par des linéaires bocagers depuis la RD10 à l'est de Mauprévoir

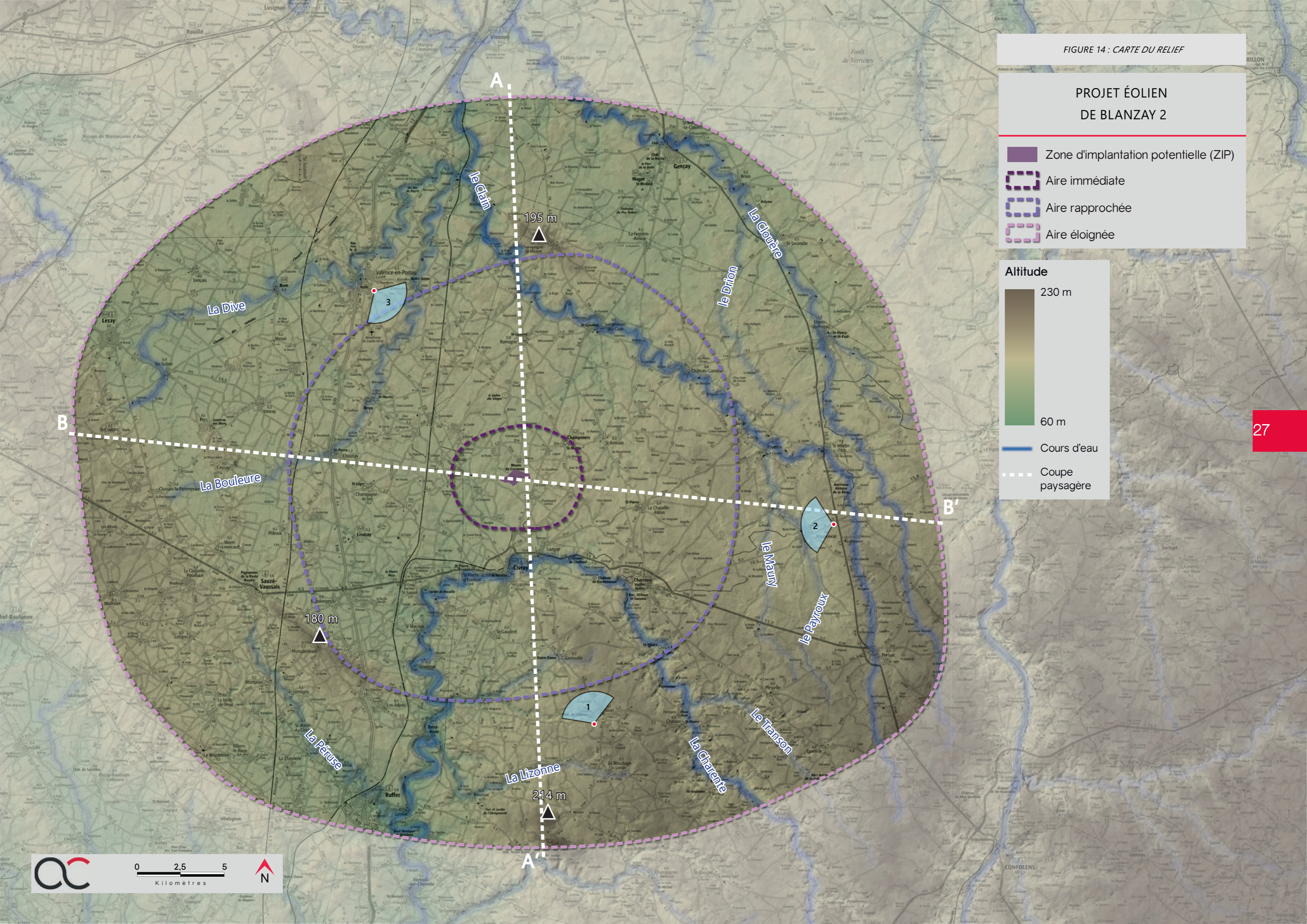
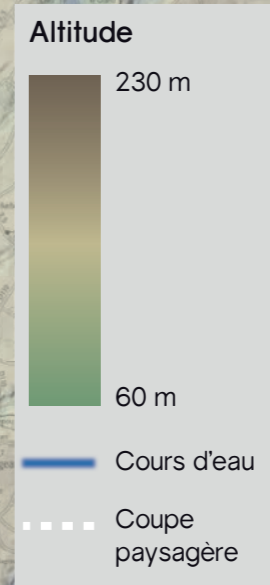


Photo 3 : Vue sur la vallée de la Bouleure depuis la frange sud-est de Valence-en-Poitou

FIGURE 14 : CARTE DU RELIEF

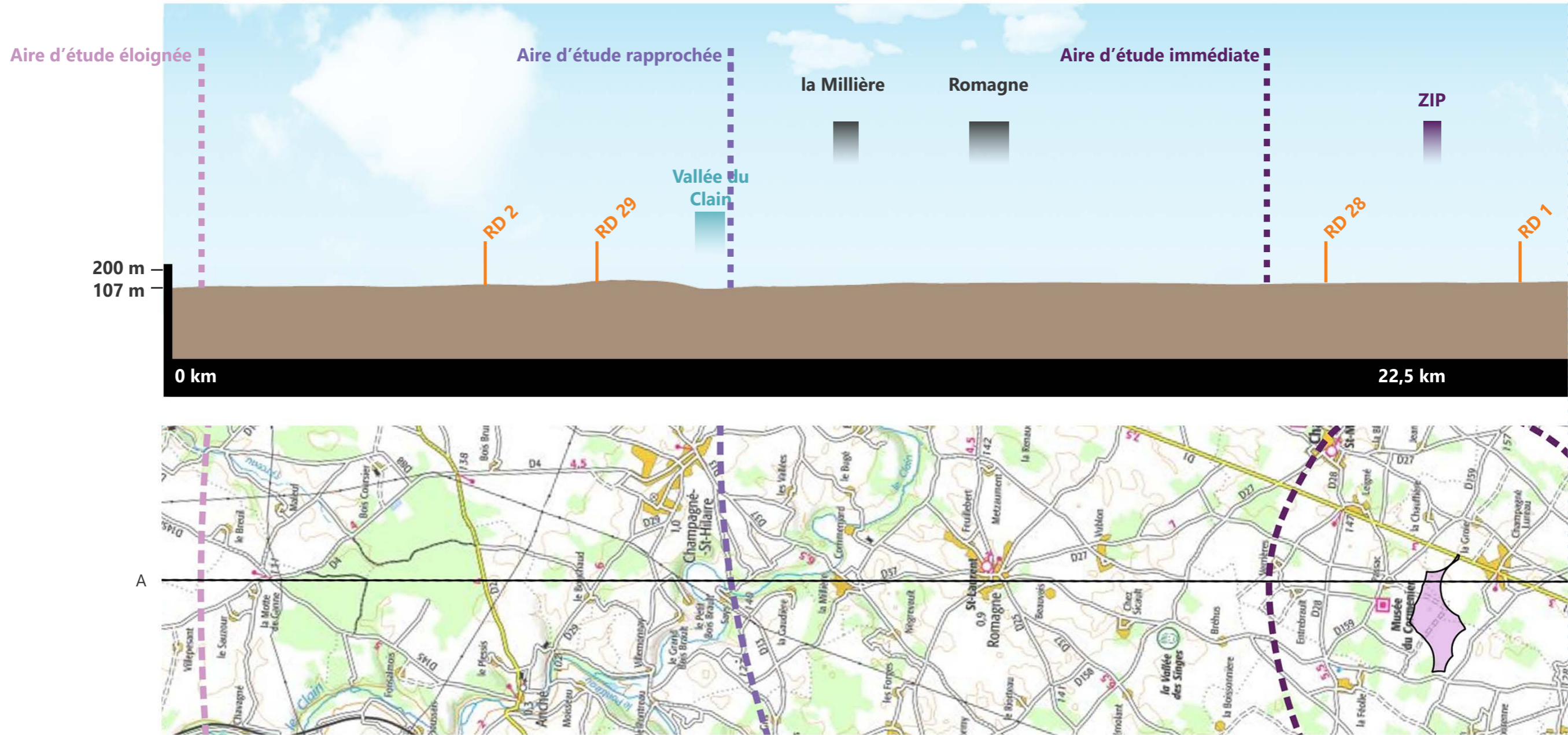
PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée



■ COUPE PAYSAGÈRE A - A'

Facteur d'accentuation du relief 3 pour 1
(exagération de l'échelle verticale par 3 afin de mieux visualiser les variations du relief)



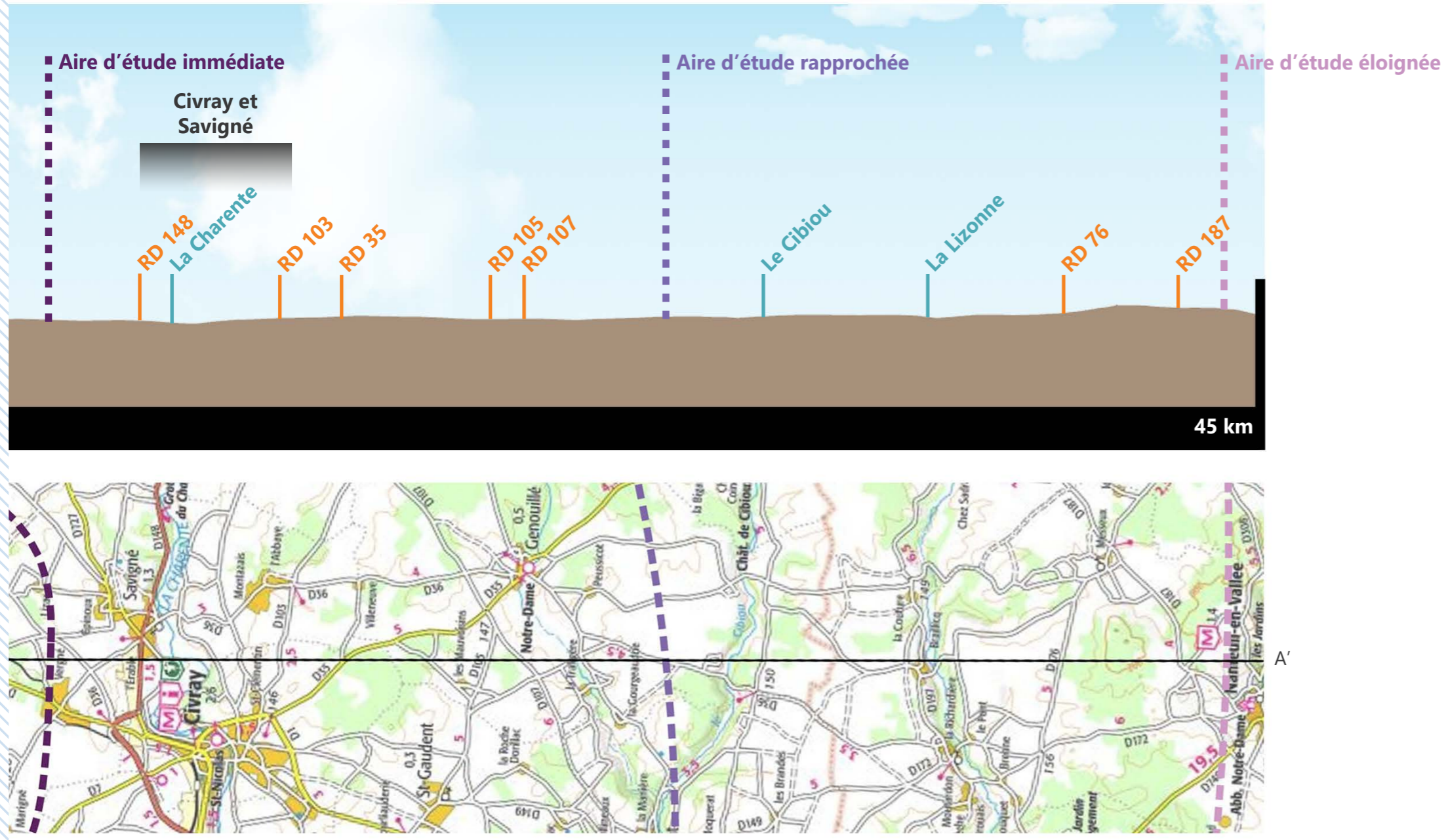
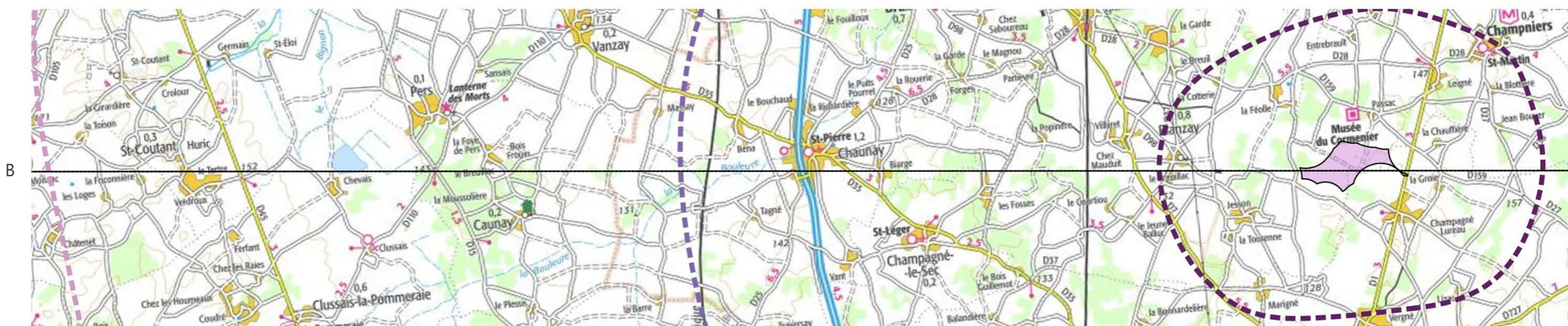
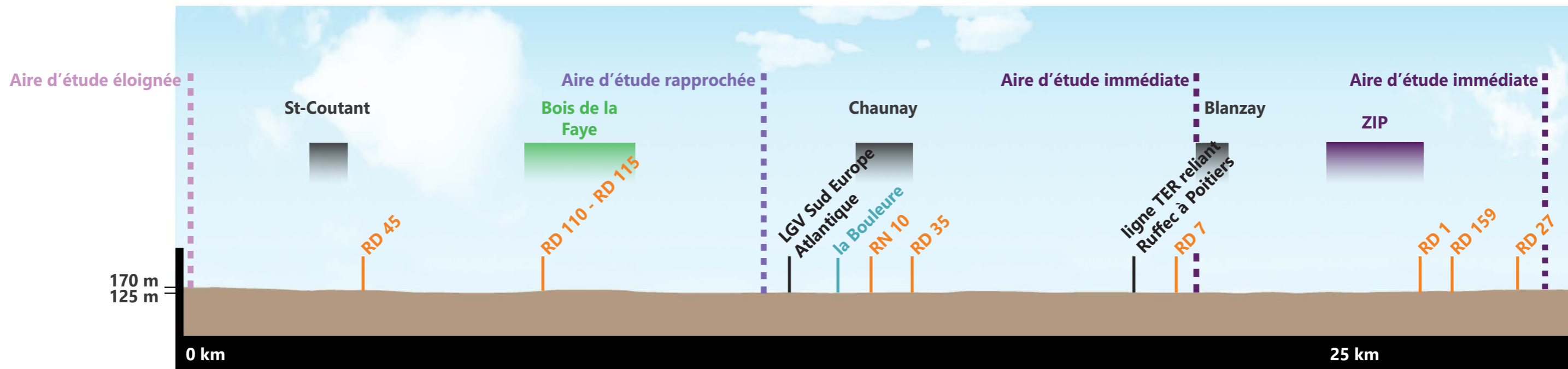


Figure 15 : Coupe paysagère A-A'

■ COUPE PAYSAGÈRE B - B'

Facteur d'accentuation du relief 3 pour 1
(exagération de l'échelle verticale par 3 afin de mieux visualiser les variations du relief)



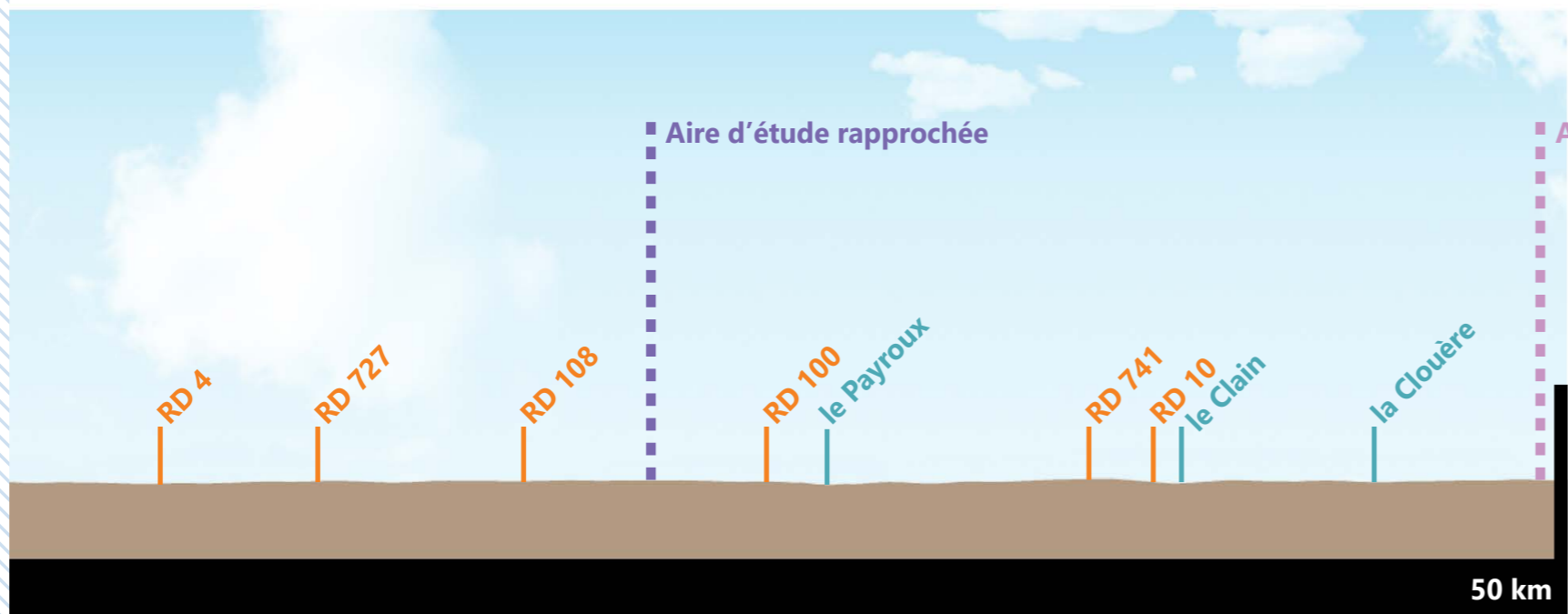


Figure 16 : Coupe paysagère B-B'

1.2. LES GRANDES UNITÉS PAYSAGÈRES

L'aire d'étude s'inscrit sur trois départements (la Vienne, les Deux-Sèvres et la Charente) et est partagée en plusieurs unités paysagères. Celles-ci peuvent être regroupées en entités paysagères selon le découpage ci-dessous :

- > Une prédominance de paysages de plaines vallonnées et boisées, partagés en trois unités :
 - > les terres rouges, secteur des taillis, sur la partie centrale
 - > le ruffecois, au sud
 - > les terres de Brandes, au nord-est
- > Des paysages de vallées partagés également en trois unités :
 - > la Vallée du Clain et de ses affluents, au nord,
 - > le Val d'Angoumois, au sud,
 - > la Vallée de la Haute-Charente et ses affluents, petite unité au sud-ouest de l'aire d'étude
- > Des paysages de bocages en périphérie de l'aire d'étude avec :
 - > les terres froides, au sud-est
 - > les terres rouges, secteur bocager, à l'ouest et au nord
- > Un secteur de paysages de champs ouverts avec
 - > les plateaux de Pamproux et de Lezay, au nord-ouest

Une présentation de chaque entité paysagère est présentée ci-après contenant :

- > des extraits choisis de l'atlas des paysages de l'inventaire des paysages de l'ancienne région Poitou-Charente
- > un bloc diagramme permettant de comprendre, notamment, l'organisation spatiale, le degré d'ouverture visuelle et l'implantation du bâti, avec sa localisation sur l'aire d'étude
- > des photographies représentatives prises lors de la campagne terrain
- > une synthèse, dans un encadré gris, avec le rappel des caractéristiques et éléments majeurs de l'unité paysagère, le degré d'ouverture visuelle et la sensibilité de l'unité paysagère vis-à-vis du présent projet.

À noter que les paysages du Ruffec et de la Plaine de Niort n'ont pas été pris en compte dans l'analyse des entités paysagères en raison de leur faible empreinte, et donc de représentativité, sur le territoire d'étude ainsi que leur localisation hors-ZVI.

Les paysages de Poitou-Charentes

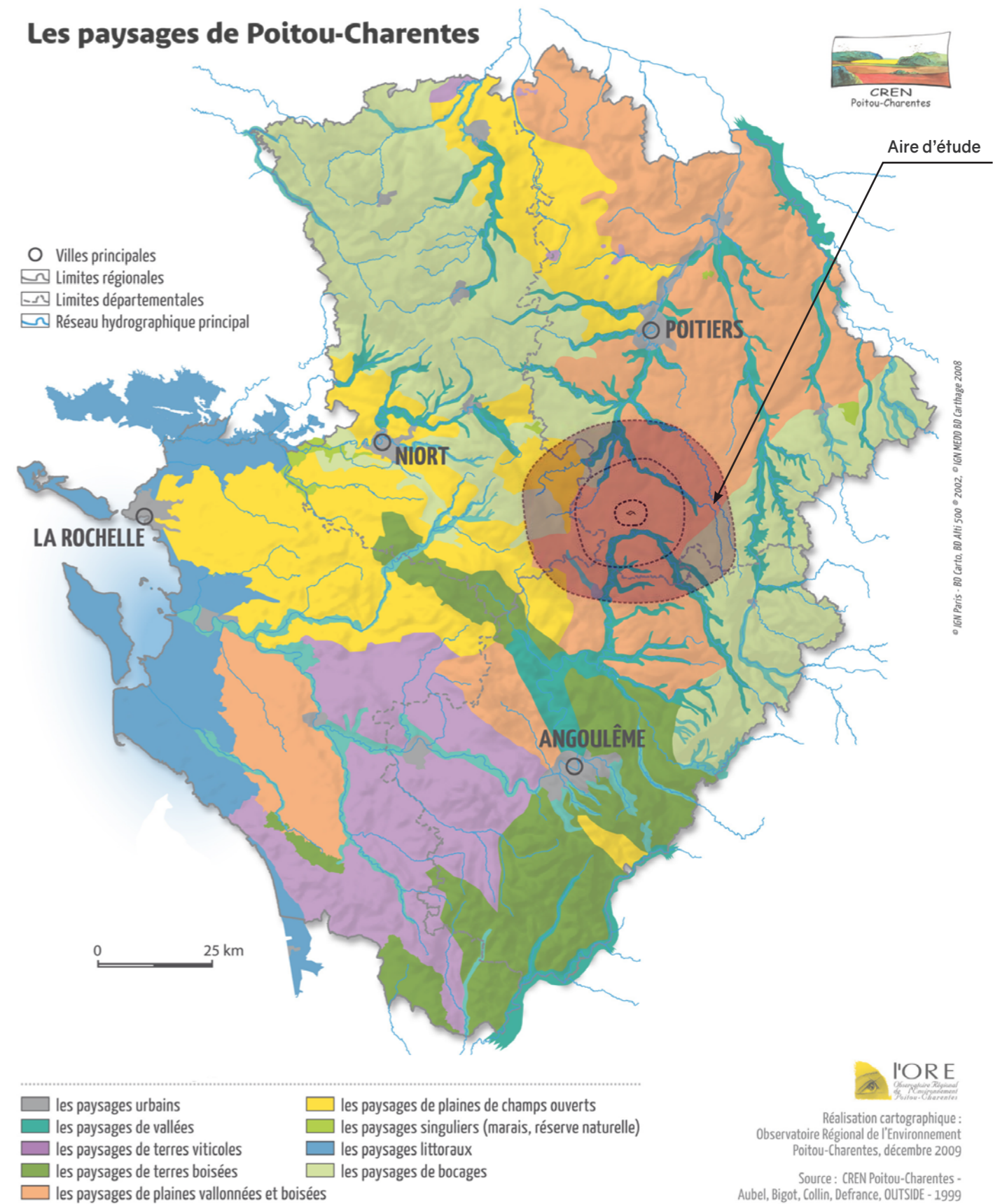
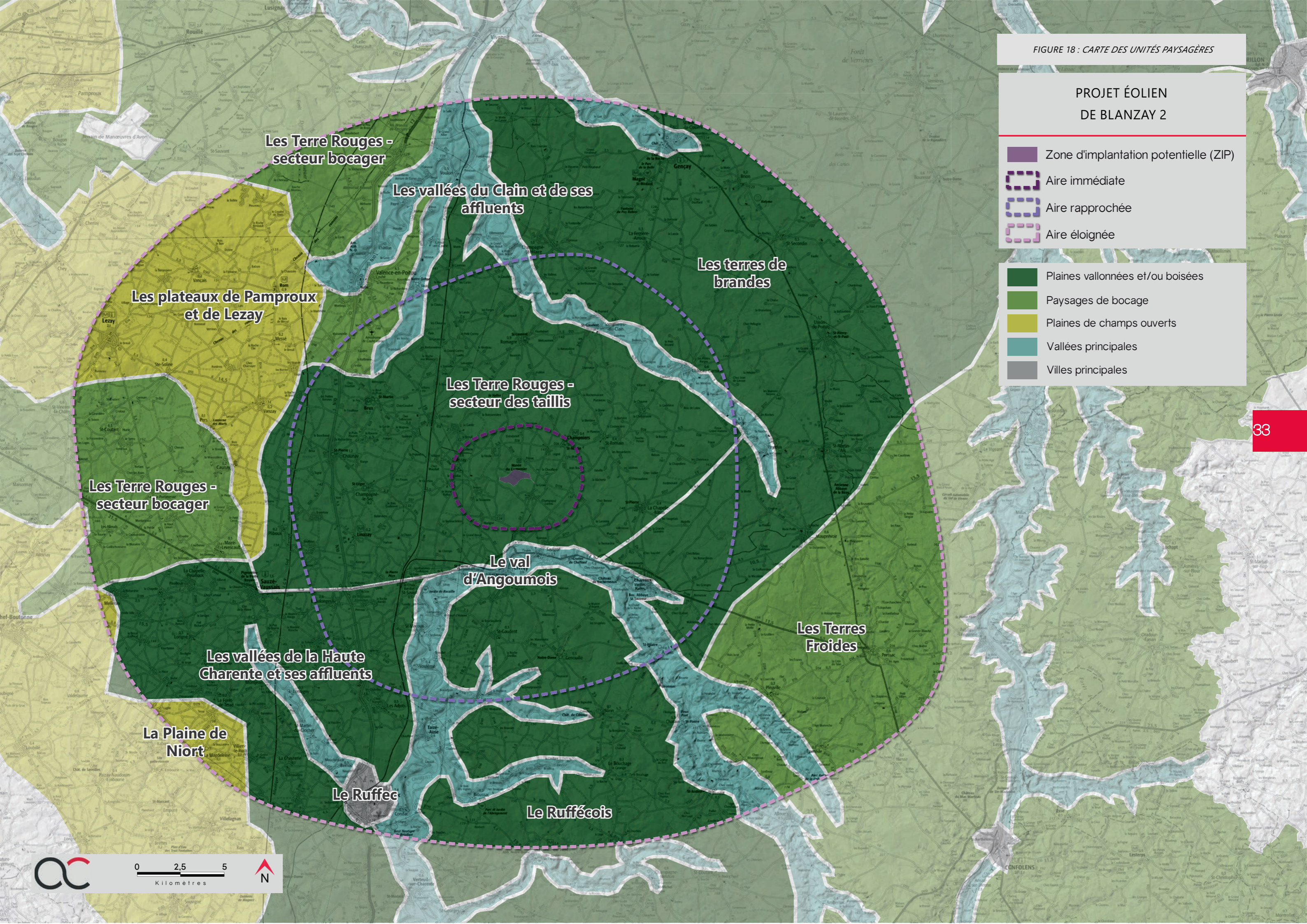


Figure 17 : Localisation du projet sur la carte des entités paysagères de Poitou-Charente

FIGURE 18 : CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

PROJET ÉOLIEN
DE BLANZAY 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée
-  Plaines vallonnées et/ou boisées
-  Paysages de bocage
-  Plaines de champs ouverts
-  Vallées principales
-  Villes principales



■ PLAINES VALLONNÉES ET BOISÉES

«La perception de ces paysages est principalement conditionnée par la relative platitude du relief qu'occupent des cultures et des prairies sans originalité.

On n'y trouve cependant pas les vastes amplitudes des plaines dégagées. Non seulement les parcelles n'ont pas le gigantisme des plaines de champs ouverts mais en outre, la campagne est hérissée de nombreux motifs végétaux qui s'intercalent entre l'observateur et l'horizon.

Des bosquets (notamment en pays ruffécois), des haies et des arbres isolés s'articulent avec une certaine variété, entre eux, ainsi qu'avec les cultures, sans véritablement former de composition «qui se tient».

Cependant, la beauté des arbres vient donner de la vigueur au paysage : des chênes et des châtaigniers le plus souvent à la silhouette remarquable, se détachent dans les champs ou le long d'une haie, voire au long des routes.»¹

1 inventaire des paysages de Poitou-Charente, 2008

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Une absence de relief marqué
- Une dominante agricole ponctuée de bois et bosquets

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Les vues sont relativement ouvertes mais parfois cloisonnées par les masses végétales parsemées dans le paysage.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Dans ces paysages relativement plats, le risque d'effet d'écrasement est faible et l'éolien peut aisément trouver sa place. Néanmoins, le contraste entre l'échelle des boisements et celles des aérogénérateurs peut créer des effets de miniaturisation qui peuvent perturber la lecture du paysage, notamment depuis les aires les plus proches où ce type de paysage est présent. Il s'agit également de la typologie de paysage dans laquelle se trouve la ZIP.

- > les terres rouges, secteur des taillis, sur la partie centrale
- > le ruffécois, au sud
- > les terres de Brandes, au nord-est

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



Photo 4 : Paysage de plateau cultivé, ponctué de bosquets, depuis la RD 1



Photo 5 : Plaines agricoles cloisonnées par des masses végétales

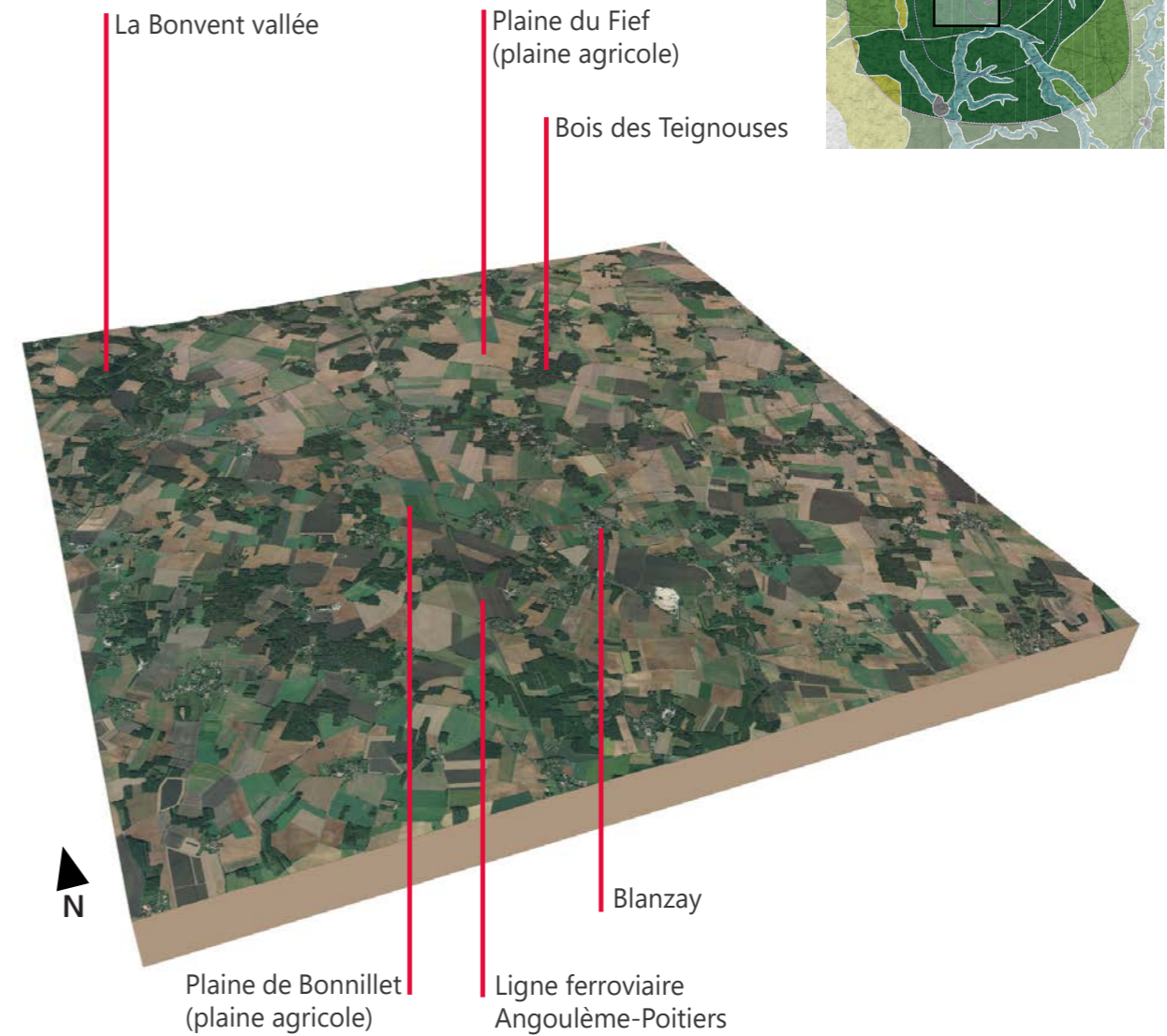
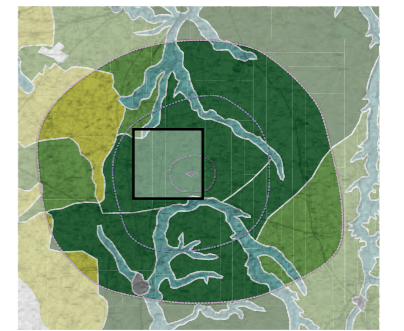


Figure 19 : Bloc diagramme de l'entité paysagère des plaines vallonnées et boisées



■ VALLÉES PRINCIPALES

«Les vallées condensent à plusieurs titres le paysage. Elles réunissent en un même lieu les composants physiques essentiels du territoire naturel que sont le relief, l'eau et les diverses formes de végétation étagées des rives aux rebords des plateaux.

Les vallées accueillent presque toutes les grandes agglomérations et constituent donc le cadre de vie au quotidien d'une proportion importante des habitants de la région.

Il n'y a pas de perception sensible de l'ensemble des vallées : le réseau des communications, routes et chemins n'en autorise pas une lecture continue. Seule, l'approche ponctuelle, lors des franchissements ou sur de (trop) courts tronçons en rive, en autorise une perception par petits sites. Celle-ci recoupe d'ailleurs la répartition des représentations.»¹

1 inventaire des paysages de Poitou-Charente, 2008

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Des versants au relief marqué et souvent recouverts par la végétation
- Des panoramas, parfois emblématiques, au franchissement des crêtes
- Une forte concentration de l'habitat

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Les vues depuis les vallées sont principalement fermées par le relief des versants et la végétation qui y prend place. Au contraire, depuis le sommet des versants des vues ouvertes, parfois panoramiques, sont possibles.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Excepté au plus proche de la zone d'implantation potentielle (séquence nord de la vallée de la Charente aux abords de Civray) il n'y a pas de risque de visibilité du projet au cœur des vallées. Par contre, le dénivelé du relief est sensible à la lecture de l'échelle du relief que peuvent modifier les éoliennes et, surtout au sein de l'aire rapprochée, il y a un risque d'effet d'écrasement.

- > la Vallée du Clain et de ses affluents, au nord,
- > le Val d'Angoumois, au sud,
- > la Vallée de la Haute-Charente et ses affluents, petite unité au sud-ouest de l'aire d'étude

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 6 : Ambiance paysagère // Vallée du Clain depuis le sud de Château-Garnier



Photo 7 : Ambiance paysagère // Vallée du Clain, à la Millière

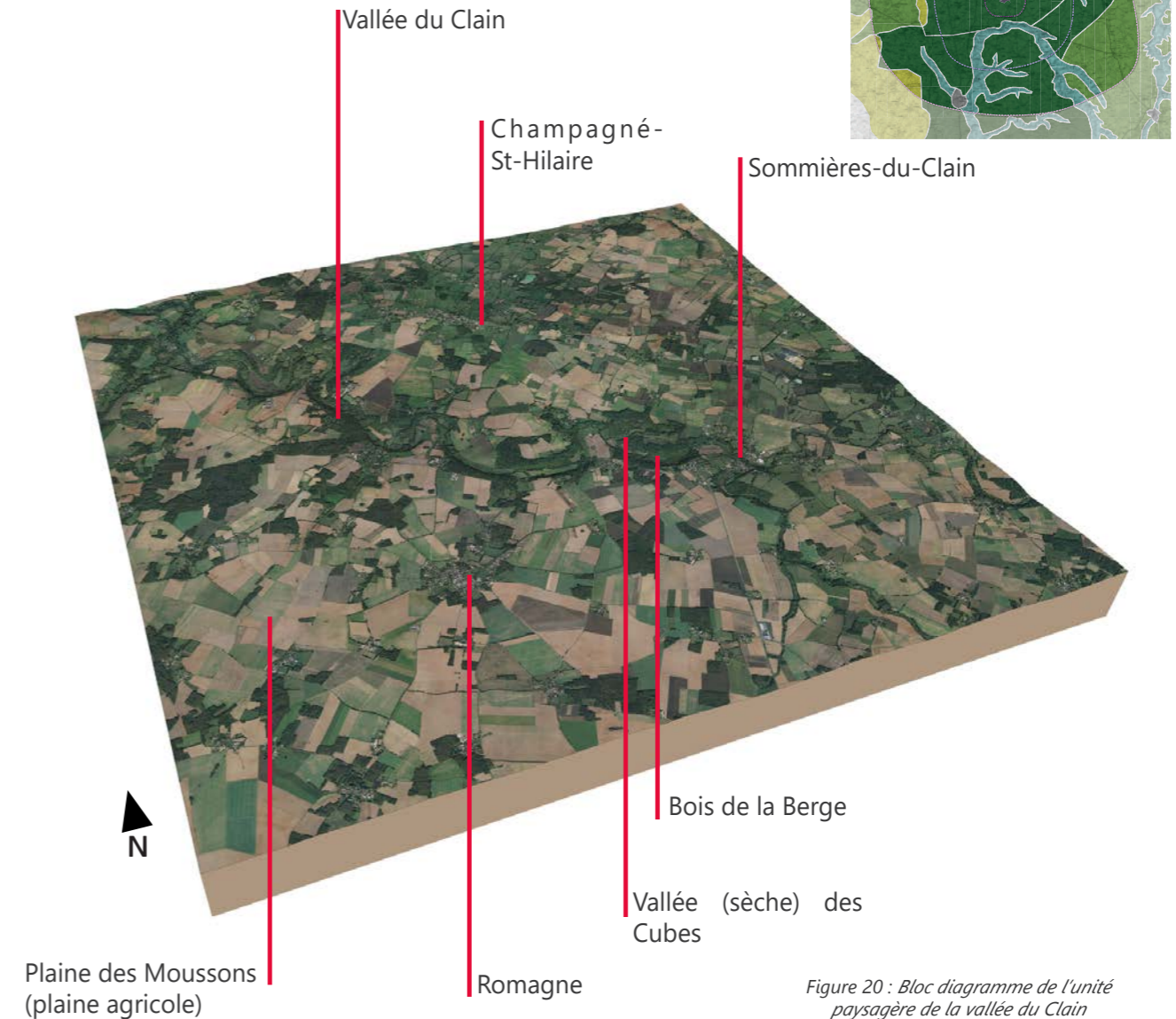


Figure 20 : Bloc diagramme de l'unité paysagère de la vallée du Clain

■ BOCAGES

« Les paysages de bocage se caractérisent par le cloisonnement du territoire dû aux haies et aux bosquets. Ils en conditionnent fortement les modes de perception : on ne voit pas ce qui se trouve derrière l'écran souvent opaque que forme la haie et le paysage reste le plus souvent limité à ce premier plan vertical qui vient borner la vue, laquelle peut alors s'attarder sur la matière même de l'écran.

Sur le secteur bocager des Terres rouges, le bocage présente des formes de haies très variées, avec des configurations et des modes de gestion fort contrastés, impliquant une vision changeante des paysages. L'unité paysagère du secteur est cependant assurée par la présence des châtaigniers, que l'on retrouve aussi bien dans les haies, que sous forme de bosquets, et de sujets isolés dans les parcelles. Sur les parcelles labourées, la terre rouge apparaît également, en hiver, comme un caractère marquant.

Les terres froides qui englobent les paysages de la Charente et de la Vienne Limousines se regardent parfois à la manière des parcs anglais du XVIIIe : amples espaces de prairies ponctués de beaux arbres isolés où des successions de coulisses boisées installent la profondeur et cadrent les vues lointaines.»¹

1 inventaire des paysages de Poitou-Charente, 2008

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- La présence d'un maillage bocager, plus ou moins bien conservé
- Une alternance de pâtures et de cultures
- Des ondulations amples du relief

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Les vues sont principalement cloisonnées par le maillage bocager. Ponctuellement, à la faveur du relief et en l'absence de végétation au premier plan, les vues s'ouvrent de manière plus lointaine.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Dans ce paysage intime, les éoliennes, par leurs importantes dimensions, viennent en rupture de l'ambiance actuelle et modifient la lecture de la trame végétale. Néanmoins, localisés uniquement en périphérie de l'aire d'étude, il n'y a pas de risque d'effet d'écrasement. Au contraire, le maillage bocager constitue un filtre efficace entre l'observateur et le site d'implantation et, au vu de l'éloignement, le projet sera quasi-imperceptible.

> les terres froides, au sud-est

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

> les terres rouges, secteur bocager, à l'ouest et au nord

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE



Photo 8 : Ambiance paysagère // Le VIP est masqué par le bocage au nord-est de Mauprévoir



Photo 9 : Résidus bocager depuis le croisement de la RD 110 et RD 948 situé dans les Terres Rouges

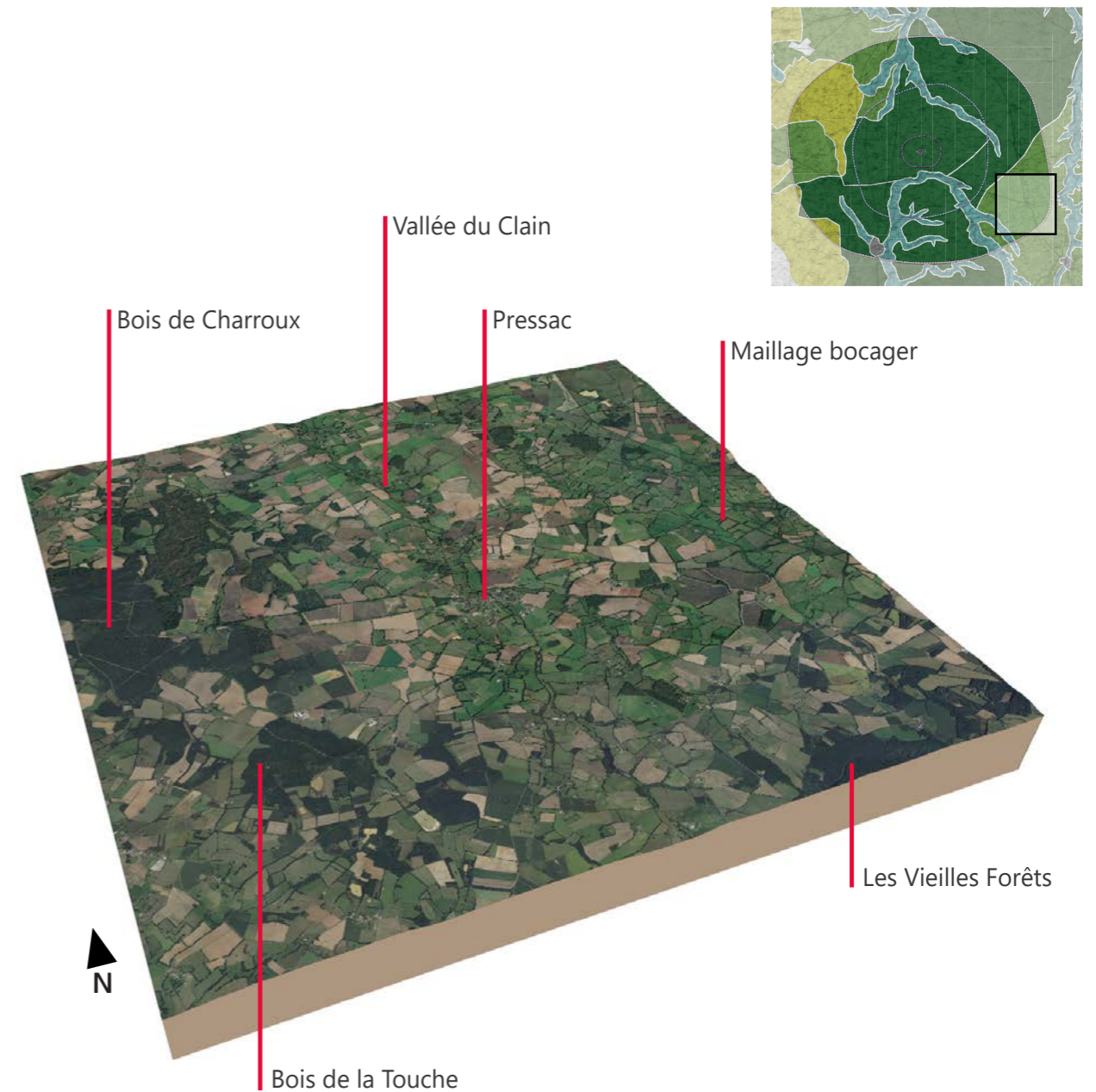
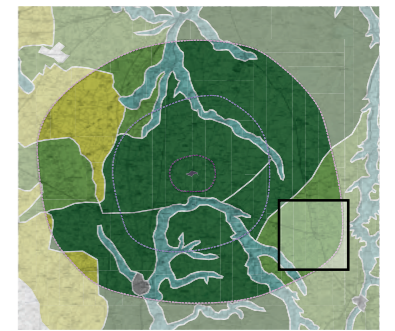


Figure 21 : Bloc diagramme de l'entité paysagère des bocages



■ PLAINE DE CHAMPS OUVERT

«Le dégagement du sol par les cultures conditionne en grande partie la perception de ces paysages : sans obstacle, l'œil peut voler sur les étendues immenses de territoire, et ne rencontre que le ciel. Le moindre objet se remarque, et apparaît du fait de la platitude du relief le plus souvent à l'horizon. Les plus courants d'entre eux, clochers, silos, châteaux d'eau, pylônes électriques, viennent capter l'œil à la rencontre du ciel et des champs. Il en résulte une organisation spatiale d'une grande simplicité. Dans ces espaces vastes et simples, ce ne sont pas les objets qui vont mobiliser l'attention. C'est au contraire l'occasion d'apprécier (mieux qu'ailleurs peut-être) la géométrie des parcelles découpant le sol, les effets des saisons sur les couleurs, les matières des champs et du ciel, le jaune intense des colzas, l'effet du vent sur les barbes des céréales, le vol des oiseaux... Cependant, la perception des plateaux de Pamproux et Lezay n'est pas exactement celle des grandes plaines de la région. Du fait de la taille réduite des dégagements –un horizon de bois, un bocage, une vallée ne sont en effet jamais loin– les plaines de Pamproux et de Lezay apparaissent comme des plaines « fugaces », des parenthèses.»¹

1 inventaire des paysages de Poitou-Charente, 2008

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Une succession de grandes parcelles cultivées
- Des vues rapidement « bornées » par les unités voisines
- Une absence de relief marqué

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Les vues sont principalement ouvertes depuis cette entité même si elles ne sont pas lointaines du fait des structures paysagères des unités voisines qui viennent rapidement « border » le regard.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Du fait de ses grandes dimensions, ce paysage est favorable au développement éolien. Situé en périphérie de l'aire d'étude, le projet est rarement visible excepté depuis le secteur autour de Vanzay

> les plateaux de Pamproux et de Lezay, au nord-ouest

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE



Photo 10 : Parcelles cultivées s'étirant à perte de vue



Photo 11 : Grandes parcelles cultivées, bornées par la trame bocagère en arrière plan, ici au sud de Brux

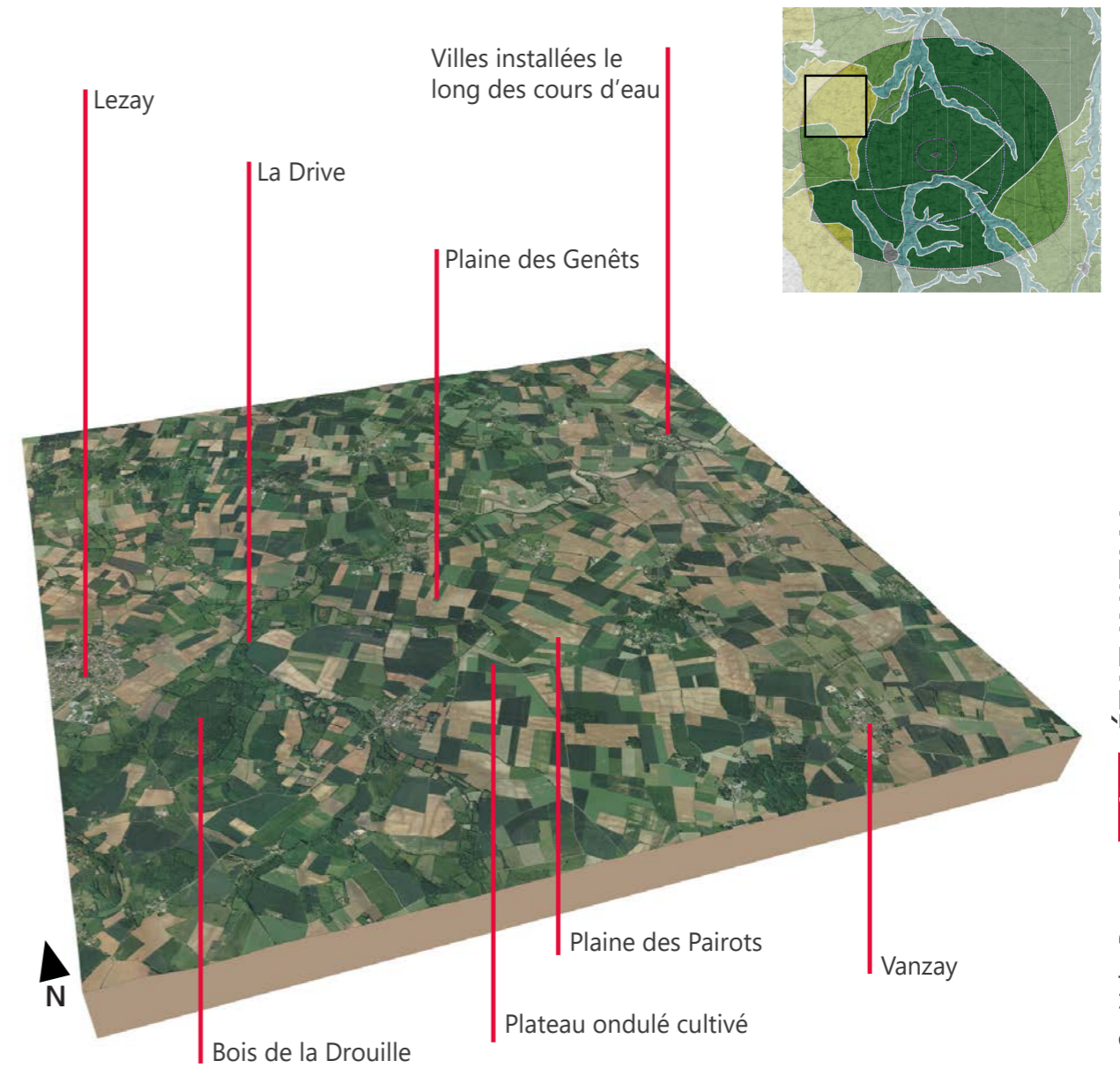






Figure 22 : Bloc diagramme de l'entité paysagère de plaine de champs ouvert

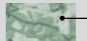

1.3. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

FIGURE 23 : CARTE DE SYNTHÈSE DU CONTEXTE PAYSAGER

PROJET ÉOLIEN DE BLANZAY 2

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée



Zone de visibilité théorique (ZVI)

-  Secteur hors ZVI
 -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception des vallées
-  Perception des unités paysagères

